



2021-2026
Procès-verbal n° 35a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 27 mai 2025,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Camille Goy

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.30 heures.

Présence de 71/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (9): Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Charles de Reyff, Sonja Gerber, Elena-Lavinia Niederhäuser, Thierry Pochon, Jean-Thomas Vacher, Pascal Wicht, Jean-Pierre Wolhauser et Chloé Zainal.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Raphaël Casazza, Margaret Collaud, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Laura Zahnd.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Andreas Vidmer, Vincent Haymoz et Thierry Vidmer.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 34^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteur·euse·s, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

Je constate que la convocation du 5 mai 2025, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, ainsi que de la séance rapprochée du 2 juin 2025, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Steiert Thierry, syndic. Je souhaite retirer le point 7 de l'ordre du jour, c'est-à-dire le rapport final au sujet du postulat n° 93. Le rapport n'est pas encore finalisé, contrairement à ce que nous avons pensé et espéré. En raison d'une surcharge de travail, nous n'avons pas été en mesure de le terminer à temps. Nous vous le présenterons donc lors de la prochaine session.

La présidente. Y a-t-il d'autres remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour? Tel n'est pas le cas. L'article 52 du RCG nous oblige à voter sur les propositions de modification de l'ordre du jour.

Vote

C'est à l'unanimité des 68 membres ayant voté que le Conseil général accepte la proposition de modification de l'ordre du jour.

Ont voté Oui: 68 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fernandes Sofia (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s),

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

La présidente. Vous me faites l'honneur d'une unanimité pour mon premier vote. L'ordre du jour est ainsi approuvé avec la suppression du point 7. Il se présente comme suit:

Mardi 27 mai 2025 (séance de relevée: mercredi 28 mai 2025)

1. Communications de la présidente
 - A. Discours inaugural de l'année présidentielle
 - B. Communications proprement dites;
2. Approbation du procès-verbal n° 34 de la séance du Conseil général du 7 avril 2025;
3. Election d'un-e scrutateur-riche suppléant-e en remplacement de M. Jean-Noël Gex;
4. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2024 de la Ville de Fribourg – message n° 51;

Comptes généraux de la Commune: M. Laurent Dietrich, vice-syndic, directeur des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction

5. Crédit d'ouvrage pour la requalification de l'esplanade de la Poste – message n° 52;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
6. Règlement concernant la taxe communale sur la plus-value en matière d'aménagement du territoire – message n° 53;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Elias Moussa, directeur de l'Edilité
- ~~7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 93 (2021-2026) de Mmes et MM. Leyla Seewer (PS), Fanny Delarze (PS), Sophie Delaloye (PS), Marc Vonlanthen (PS) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire une option divers ou d'abandonner la mention de genre dans les formulaires administratifs;~~
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 95 (2021-2026) de Mme et MM. Fanny Delarze (PS), François Miche (PS) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier les possibilités de soutien de la Ville pour améliorer les compétences en santé des Fribourgeoises et des Fribourgeois;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 130 (2021-2026) de Mme et MM. Pierre-Alain Perritaz (PS), Véronique Grady (PLR), Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Gérald Collaud (CG-PCS) et Johan Dick (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre aux normes la buvette de la piscine du Levant;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 133 (2021-2026) de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), François Miche (PS), Chloé Zainal (Vert·e·s), Gérald Collaud (CG-PCS), Valérie Kohler (Le Centre/PVL), David Papaux (UDC), Leyla Seewer (PS) et Naïma Khamel Seewer (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'acquérir des terrains jouxtant la forêt communale de Monséjour pour les affecter à un parc urbain et à une future école de quartier;
10. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 183 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), Valentine Mauron (Vert·e·s), Marine Jordan (PS), Simon Jordan (CG-PCS), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Pascal Wicht (UDC) intitulé "Demande d'étudier un système de signalisation (télégéolonnage) des places de parc libres dans les parkings souterrains publics et privés";
 - n° 184 de Mme et MM. Laurent Woeffray (PS), Florian Müller (PS) et Marine Jordan (PS) intitulé "Postulat demandant au Conseil communal d'établir un bilan de la politique foncière active de la Ville de Fribourg";
 - n° 185 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Jean-Noël Gex (PLR) et Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) intitulé "Etude pour faciliter l'utilisation des transports publics en ville par des résidents domiciliés à Fribourg, dans des homes situés sur le territoire communal";
 - n° 186 de Mmes et MM. Grégory Grin (PLR), Véronique Grady (PLR), Monica Mendez (Vert·e·s) et Florian Müller (PS) intitulé "Demande d'étudier la faisabilité d'un programme pour encourager l'économie circulaire et réduire les déchets à Fribourg";

- n° 187 de Mme et MM. Bettina Noll (Vert·e·s), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et David Ruffieux (Vert·e·s) intitulé "Demande d'évaluer des moyens de transport alternatifs pour l'accès au quartier de l'Auge et la Basse-Ville pendant les travaux de la place du Petit-Saint-Jean et application des connaissances acquises pour d'autres chantiers futurs dans la ville";
- n° 188 de Mmes et MM. Florian Müller (PS), Sophie Delaloye (PS), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Samuel Jordan (PS), Marine Jordan (PS) et Sonja Gerber (PS) intitulé "Demande au Conseil communal d'examiner la possibilité d'inscrire dans un règlement la part obligatoire de grands logements dans les nouvelles constructions et les transformations";
- n° 189 de Mmes et MM. Sophie Delaloye (PS), Véronique Grady (PLR), Grégory Grin (PLR) et Nicolas Violi (PS) intitulé "Demande au Conseil Communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied des 'Journées du matrimoine'";
- n° 190 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) intitulé "Etude sur la mise en place d'un secteur dédié à la participation en ville de Fribourg";
- n° 191 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Elisa Nobs (CG-PCS), Hervé Bourrier (PS) et Véronique Bakajika Kabasu (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'instaurer un encouragement organisationnel et financier à la création de colocations de sénior·e·s";

11. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 328 de M. Jérémie Fonjallaz (PS) relative au soutien financier pour les crèches versé par la Loterie Romande;
 - n° 331 de Mme Margaret Collaud (Le Centre/PVL) relative à la vacance commerciale en ville de Fribourg;
 - n° 332 de M. Gilles Bourgarel (Vert·e·s) relative aux conséquences des droits de douane US25 sur les entreprises sises en ville de Fribourg et sur la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg;
 - n° 334 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative au plan de végétalisation et aux mises à jour du rapport explicatif du programme Nature et paysage;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

Lundi 2 juin 2025 (séance rapprochée)

1. Communications de la présidente;
 2. Solde de l'ordre du jour de la séance du Conseil général des 27 et 28 mai 2025;
 3. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Nouvelles questions;
 - E. Autres interventions.
-

1. Communications de la présidente

A. Discours inaugural de l'année présidentielle

La présidente.

M. le Syndic,
Mme et MM. les membres du Conseil communal,
M. le vice-président du Conseil général,
Cher·ère·s collègues et ami·e·s,
Chère famille,

La tradition veut que l'année présidentielle s'ouvre avec un discours inaugural. Ich eröffne also das letzte Jahr unserer Legislaturperiode mit einer besonderen Emotion.

J'aimerais tout d'abord remercier le président sortant, M. Simon Murith. Cher Simon, ce fût un plaisir de collaborer avec toi cette année. Tu as su diriger les débats avec sérieux et humour, dans un souci réel de faire juste. Si, comme tu l'as dit, tu as siégé à ma gauche pendant une année, je te sais impatient de retrouver ton siège à ma droite et t'y souhaite donc bien du plaisir. Félicitations également au vice-président, M. Jean-Noël Gex, avec qui je me réjouis de partager cette année. Cher Jean-Noël, si tu es un habitué du crawl, je suis sûre que cette année, nous formerons un très bon duo de natation synchronisée.

Ich schulde auch Ihnen, liebe Kolleginnen und Kollegen des Generalrats, meinen Dank für Ihr Vertrauen. Um ganz ehrlich zu sein, habe ich lange gezögert, ob ich meine Kandidatur für diesen besonderen Sitz vorschlagen soll. Je me demandais si c'était vraiment possible alors que je ne suis habitante de Fribourg que depuis sept ans seulement, élue depuis quatre, que mes horaires de travail ne sont pas vraiment flexibles et que surtout, mes jours et mes nuits suivent le rythme de mon fils d'un an et demi.

Et en même temps, la volonté de m'engager pour l'égalité et l'inclusivité est un des moteurs principaux de mon engagement, et c'est finalement ce à quoi j'espère contribuer cette année en étant votre présidente. Car s'il n'y avait pas de femme, travailleuse sociale, nouvellement fribourgeoise et maman d'un enfant en bas âge qui occupe le siège de présidente du Conseil général, ce siège ne s'adapterait pas à ce profil. Alors cette année, si vous le voulez bien, c'est moins moi qui vais m'adapter au poste de présidente, et davantage le poste de présidente qui va s'adapter à la réalité d'une jeune maman, car c'est finalement la réalité de beaucoup de personnes dans notre ville.

Depuis mon élection, j'ai souvent entendu que j'avais du "courage" de tout faire. Alors je tiens à préciser que si je peux occuper ce siège c'est pour un certain nombre de raisons, parce que le père de mon fils assume son rôle, que j'ai la chance d'avoir un emploi stable, un environnement soutenant et un parti qui m'a laissé ma place. Mais aussi, je ne souhaite pas vraiment être le porte-drapeau de cette idée démesurée de pouvoir "tout faire", car que personne ne fait tout. Quand je serai là avec vous, je ne serai pas en train de coucher mon enfant. Quand je serai avec lui, je ne serai pas en train d'honorer une invitation à un événement. Et c'est cela que j'espère, à mon humble échelle, contribuer à normaliser.

En cette année qui nous mène aux prochaines élections, c'est aussi, je l'espère, quelque chose que nous aurons tou-te-s en tête au moment de créer nos listes électorales. Se demander quelle diversité de voix y sont représentées, quelles positions nous défendons ici et ce que nous faisons pour qu'une personne se sente suffisamment respectée, entendue, et à l'aise pour rejoindre une liste et vouloir se joindre aux débats de notre Conseil, ou y poursuivre son engagement. Wenn die Vielfalt der politischen Farben in diesem Parlament vom Willen des Volkes abhängt, dann hängt die Vielfalt der auf den Wahllisten vorgeschlagenen Profile von uns und von jeder Partei ab.

Ich freue mich darauf, unsere Sitzungen durch dieses ganz besondere Jahr zu leiten, das - da bin ich sicher - reich an Debatten und Wendungen sein wird.

Je suis entrée en fonction le 10 mai. Le 10 mai, c'était un samedi, il faisait beau et la douceur printanière enveloppait Fribourg. On pouvait se rendre aux Bains de la Motta, qui ouvraient ce jour-là. On pouvait aller faire des achats ou échanger avec des personnes passionnées de plantes au jardin botanique, qui tenait son marché de printemps. On pouvait aussi se rendre à la déchetterie des Neigles, qui ouvrait alors ses portes, pour y découvrir les travaux essentiels à la Ville et y voir briller des yeux d'enfants. On pouvait aussi profiter des nombreuses terrasses, des bords de la Sarine, ou se rendre dans l'un des lieux culturels de notre ville pour s'émouvoir devant un concert, un spectacle ou un film programmé ce samedi 10 mai. Et en cette journée aussi remplie pour Fribourg, j'étais particulièrement fière de prendre mes fonctions dans ma magnifique ville d'adoption, car ce jour-là illustrait son éclat et son potentiel: une ville qui bouge, une ville agréable à vivre et à visiter, une ville conviviale.

Convivialité qu'il me tient à cœur de promouvoir au long de cette année de présidence. Je tâcherai donc de favoriser les occasions de rencontres informelles...et compte sur vous pour que les séances ne s'éternisent pas trop pour pouvoir se terminer autour de moments d'échanges. (Applaudissements).

B. Communications proprement dites

La présidente.

- A. À la suite de la démission de M. Gérald Collaud avec effet au 7 avril 2025, Mme Béa Cheda a été proclamée élue au Conseil général par le Conseil communal et assermentée par la préfète de la Sarine le 2 mai 2025. Mme B. Cheda, je vous félicite de votre élection et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous invite à vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- B. À la suite de la démission de Mme Rana Bassil avec effet au 7 avril 2025, M. Robin Jolissaint a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 2 mai 2025. M. R. Jolissaint, je vous félicite de votre élection et vous souhaite aussi plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous invite à vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- C. Comme vous avez pu le lire dans vos e-mails, le Bureau du Conseil général a répondu à une consultation ouverte par le Conseil d'État fribourgeois à propos de l'avant-projet de révision totale de la loi sur les communes. Vous avez pu prendre connaissance de cette réponse qui vous a été transmise. A toutes fins utiles, je précise que la consultation est encore ouverte jusqu'au 30 mai 2025. Je profite de cette occasion pour remercier à nouveau les membres du groupe de travail du Bureau qui ont préparé cette réponse, et en particulier M. Laurent Woeffray, président du groupe de travail.
- D. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra). Est annoncé avec un départ anticipé, M. David Papaux, qui fête son anniversaire ce soir. Bon anniversaire. (Applaudissements).
- E. Conformément à l'article 55 du RCG, je vous rappelle les temps de parole suivants:
- 2 minutes pour la présentation des candidat·e·s à l'élection figurant à l'ordre du jour;
 - 5 minutes pour la discussion générale sur le rapport de gestion et 5 minutes pour la discussion générale sur les comptes (soit 10 minutes pour une intervention combinant les deux sujets);
 - 5 minutes pour les interventions liées aux messages n° 52 et n° 53;
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions;
 - 2 minutes pour toute autre intervention.
- Sont exceptées de ces limitations les interventions du Conseil communal, de la présidente de la Commission financière et du président de la Commission de l'édilité.
- F. Je vous rappelle que les amendements sur les articles des projets d'arrêté doivent être présentés par écrit.

- G. Je vous rappelle également que selon l'article 13 du RCG, les membres du Conseil général sont tenus, lorsqu'ils s'expriment en plénière sur un sujet lié à un intérêt particulier, de signaler cet intérêt au préalable.
 - H. Nous essayerons d'avancer le plus possible dans l'ordre du jour ce soir et terminerons les débats au plus tard vers 23.00 heures.
-

2. Approbation du procès-verbal n° 34 de la séance du Conseil général du 7 avril 2025

La présidente. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ce procès-verbal? À l'affirmative, je vous demande d'indiquer la page du procès-verbal, ainsi que le paragraphe concerné.

Rugo Claudio (PA). Nous trouvons en page 817 du procès-verbal n° 34 de la séance ordinaire du Conseil général du 7 avril 2025 le thème des salutations.

De feu le président antérieur, coureur de fonds, marathonien des prochaines élections, brillamment élu hier par 53 voix si mes informations sont justes, nommé présentement Simon Murith, le Jean-Baptiste Grenouille du Conseil général, je cite: "Les salutations sont faites par moi et les présences figureront au procès verbal". Ce qui est prononcé maladroitement, ce d'autant plus que ni la Dre Truong, ni le Dr. Kalicki n'auraient été mentionnés dans le procès-verbal, contrairement aux allégations de notre ancien président, qui aujourd'hui est redevenu le simple conseiller général, qu'on peut nommer Simon Murith. J'espère, Mme la présidente, que vous me laisserez dorénavant saluer les personnes présentes lors de mes prochaines interventions.

Par ailleurs, pour rappel, le 11 octobre 2022 ...

La présidente. Je vous prie d'en venir à la demande de rectification du procès-verbal, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Oui, ça concerne, vous pourrez relire et juger par vous-même.

... Le président du parti-club des Artistes avait interpellé le Conseil communal sur une des seules thématiques sociologiques, à savoir fils ou fille de. Le parti-club des Artistes reviendra au moment opportun pour poser la bonne question et continuer cette question qui avait commencé le 11 octobre 2022, comme je vous l'ai dit.

La présidente. Le procès-verbal est donc approuvé avec les considérations énoncées. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi que Mmes Ingrid Buntschu, Jacqueline Favre et Nathalie Marvardi-Bürky.

3. Election d'un·e scrutateur·rice suppléant·e en remplacement de M. Jean-Noël Gex

Grady Véronique (PLR). Le groupe libéral-radical a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Raphaël Casazza en qualité de scrutateur-suppléant, en remplacement de notre collègue M. Jean-Noël Gex, récemment élu à la vice-présidence de notre Conseil.

Depuis 2012, il siège au sein de notre assemblée législative, dont il connaît les mécanismes et les usages. Son expérience, son sérieux et sa connaissance des procédures font de lui un candidat tout désigné pour assumer cette fonction. Nous sommes convaincus qu'il remplira ce rôle avec le professionnalisme et l'engagement que nous lui connaissons. C'est pourquoi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir soutenir notre proposition.

La présidente. Y a-t-il d'autres candidatures à présenter? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidat·e·s est égal au nombre de poste à pourvoir. Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, la candidate ou le candidat peut être élu·e tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. Raphaël Casazza est proclamé élu sans scrutin. Je le félicite pour cette élection. (Applaudissements).

M. R. Casazza prend place avec les autres scrutateur·rice·s.

4. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2024 de la Ville de Fribourg – message n° 51

La présidente. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 53 alinéa 5 du RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal tient tout d'abord à remercier la Commission financière pour l'examen des comptes 2024 de la Ville de Fribourg et les échanges qui ont eu lieu à ce propos. Un grand merci au Service des finances pour son travail ainsi qu'à l'ensemble des Services pour la bonne tenue de leurs budgets respectifs. Enfin, tous nos remerciements vont à notre organe de révision Forvis Mazars SA pour le précieux suivi des recommandations.

1. Compte d'exploitation

L'année 2024 a été bouclée avec un excédent de charges de CHF 5.2 millions contre un excédent de charges prévu au budget de CHF 12.8 millions. Les comptes 2024 présentent certains points positifs mais aussi des éléments à prendre sérieusement considération.

D'un côté, il est positif de constater que le résultat 2024 est meilleur que budgété à hauteur de CHF 7.4 millions, ceci principalement grâce à des revenus fiscaux plus importants que prévu (+ CHF 2.1 millions), des charges de transfert et des coûts de l'énergie moins élevés de l'ordre de CHF 2.8 millions, des amortissements parfaitement dans le tir et, de manière générale, une bonne gestion par les Services de la Ville avec des dépenses plus faibles de CHF 3.7 millions. 2024 n'ayant pas d'effets extraordinaires majeurs, l'année peut être considérée comme usuelle et permet ainsi une bonne transparence financière. La précision de planification s'est d'ailleurs grandement améliorée puisque l'écart entre le budget et les comptes n'est que de 2% des recettes hors imputations. Du côté des investissements, là aussi la précision de la planification est meilleure puisque l'écart entre les dépenses planifiées et celles réalisées n'est que de CHF 6.8 millions.

Toutefois, l'année 2024 marque un tournant dans le bouclage des comptes puisque c'est le premier déficit de la commune depuis 2013 et montre une aggravation du résultat opérationnel de CHF 8.9 millions en une seule année. De manière générale, toutes les charges augmentent par rapport à 2023, sauf les charges financières. A noter que les charges du personnel augmentent de 5.5% par rapport à l'année précédente. De plus, certains revenus diminuent, c'est le cas des recettes fiscales des personnes morales, ce qui montre que nous sommes désormais arrivés à un plafond après les dernières années d'augmentation constante. Il en va de même avec les taxes, les redevances et les amendes qui vont probablement continuer de diminuer.

En comparaison avec le budget, ce sont avant tout les charges du personnel qui le dépassent pour un montant de CHF 0.9 million supérieures au budget principalement dû au paiement d'indemnités et d'heures supplémentaires insuffisamment budgétées mais difficiles à prévoir.

Vous l'aurez compris, malgré un déficit, le résultat 2024 est nettement meilleur que le budget. C'est donc vers les prochaines années que se tournent les préoccupations, les charges ayant une progression plus forte que les revenus.

2. Comptes des investissements

Au bouclage, les investissements présentent un montant de CHF 346.5 millions de crédits d'engagement votés ouverts, c'est CHF 26.4 millions de moins qu'au bouclage 2023. La dépense brute en 2024 est de CHF 41.5 millions, montant supérieur à la moyenne des neuf années précédentes. Après épuration et déductions faites des dépenses des années précédentes, il reste un solde de crédits d'engagement bruts de CHF 162.3 millions au 1^{er} janvier 2025. A noter trois dépassements supérieurs à 10%, tous situés sur le site de Saint-Léonard: le rachat du concept énergétique, l'assainissement du stade et l'éclairage de la halle omnisports.

3. Bilan

Du côté du bilan, l'actif totalise au 31 décembre 2024 la somme de CHF 662.7 millions, soit + CHF 27.6 millions par rapport au bouclage 2023. Le patrimoine financier représente 39% du total contre 40% l'année précédente. Les disponibilités fluctuent au cours de l'année avec une pression sur les liquidités la plus importante au mois d'avril, avant l'envoi des acomptes d'impôts. Le seuil minimal de liquidités est estimé à CHF 10 millions. Le passif montre une proportion de capital propre de 43%, dont l'excédent cumulé des exercices précédents de CHF 207.2 millions.

Seuls trois des huit indicateurs sont dans le vert. Les indicateurs en rapport à l'autofinancement et à la dette se détériorent en lien avec le déficit annuel évidemment et le niveau élevé d'investissements. Le niveau global est toutefois jugé satisfaisant.

4. Conclusion

Pour conclure, bien que la situation financière de la Ville soit saine aujourd'hui, les années à venir seront décisives.

Les recettes fiscales, bien qu'en légère augmentation, nous amènent à penser qu'un plafond est atteint. Par conséquent, l'augmentation de l'ensemble des charges est préoccupante. Le Conseil communal a par ailleurs déjà pris certaines mesures pour le budget 2026, citons par exemple le frein à l'engagement et la stabilisation des dépenses en biens et services. L'amélioration de la précision de la planification et de la transparence de cette année 2024 sans effet particulier devrait être une base précieuse pour les années à venir.

Reste que les enjeux à venir sont de taille. La croissance des charges propres mais aussi des charges de transfert est particulièrement inquiétante à l'heure où les clés de répartition des charges de l'Agglomération reprises par l'ARS sont en discussion. De même, la vague des boomers a un impact à la hausse sur les besoins des lits en EMS via le Réseau Santé de la Sarine et les besoins scolaires et parascolaires sur les charges du personnel enseignant de l'Etat et les structures d'accueil de la commune. Enfin, il ne faut pas oublier le contexte financier de l'Etat avec son plan d'assainissement dont certaines mesures prévoient un report de charges sur les communes et les incertitudes liées aux finances fédérales, au contexte géopolitique tendu et, depuis cette année, au contexte international financier incertain pour les entreprises.

Les dilemmes budgétaires à venir seront donc conséquents. La question n'est plus aujourd'hui de savoir quand le déficit sera atteint mais bien comment freiner sa croissance tout en assurant les prestations communales à la population.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est réunie le 5 mai dernier pour examiner le message n° 51 relatif aux comptes et au rapport de gestion 2024 de la Ville de Fribourg.

Au nom de la Commission, je remercie chaleureusement les membres du Conseil communal, le chef du Service des finances, M. F. Baechler, ainsi que la fiduciaire Forvis Mazars SA, représentée ce jour-là par M. Valentin Perroud, pour la qualité des échanges et les réponses apportées à nos demandes de précisions. Toutes les questions soulevées par la Commission ont pu être traitées, que ce soit au cours de la séance ou dans un deuxième temps par écrit.

I. Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire Forvis Mazars SA

La fiduciaire Forvis Mazars SA, a présenté un rapport explicatif très détaillé et a répondu à toutes les questions des membres de notre Commission avec clarté et précision.

Les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des comptes de la Ville.

L'opinion d'audit confirme que les comptes annuels de la Ville de Fribourg sont conformes aux prescriptions légales (Loi sur les finances communales, ordonnance sur les finances communales et directives publiées par le Service des communes).

Le rapport de l'organe de révision ne comporte ni réserves, ni remarques concernant les comptes 2024 et confirme l'existence d'un système de contrôle relatif à l'établissement des comptes annuels. Les travaux de révision n'ont pas révélé d'erreurs significatives et aucun ajustement significatif n'a été identifié qui aurait impacté le résultat des comptes annuels 2024, excepté le point "01.04 Rubrique 2080 – Provisions à long terme", à savoir la provision pour le site blueFACTORY, considérée comme non conforme au MCH2 mais sans impact sur l'opinion d'audit en raison de sa matérialité limitée.

Notre Commission souhaite mettre certaines remarques ou recommandations en évidence ci-après:

1. Concernant la base de calcul des imputations internes générales, la question avait déjà été soulevée lors de l'analyse des comptes 2023. La fiduciaire encourage le Conseil communal à revoir et à adapter la méthode de calcul, constatant que certaines imputations ne reflètent pas toujours fidèlement la réalité des prestations internes. La Commission a été informée que cette problématique fait actuellement l'objet de réflexions au sein de la Ville de Fribourg, notamment par le biais de groupes de travail. Toutefois, cette démarche n'a pas été priorisée à ce stade, l'impact financier étant considéré comme nul.

La Commission se réjouit néanmoins de savoir que cette recommandation est prise en compte et qu'une mise en œuvre pourrait intervenir dans le cadre des comptes 2025.

2. S'agissant de la décharge de Châtillon, la fiduciaire relevait déjà, lors de l'analyse des comptes 2023, qu'elle était probablement sous-évaluée au regard de son rendement annuel. Fin 2024, le résultat de cette installation s'élève à CHF 2.9 millions. À ce stade, le Service des finances a décidé de maintenir inchangée la valeur comptable, fixée à CHF 9.9 millions. La fiduciaire renouvelle sa recommandation de suivre attentivement ce dossier, en s'appuyant sur les données actualisées. La Commission soutient pleinement cette recommandation.
3. Notre Commission approuve la recommandation également de la fiduciaire de revoir de manière régulière les droits de signature auprès des divers établissements financiers que la Ville de Fribourg peut avoir. Il s'agirait d'instaurer et de mettre en place une procédure de contrôle interne liée à la sortie des collaborateur-ice-s des signatures toujours actives alors qu'elles auraient dû être radiées.
4. Concernant la provision pour le site blueFACTORY d'un montant de CHF 2.7 millions et en l'absence de signature des conventions, le solde résiduel de cette provision aurait dû être dissout, étant donné que les conventions n'ont toujours pas été signées en 2024. En l'état, la fiduciaire considère qu'il s'agit d'un ajustement d'audit non corrigé, supérieur à un seuil de détection, mais inférieur au seuil de signification admis dans le cadre de l'audit. C'est assez technique, je vous l'accorde.

5. Finalement, concernant les contrôles généraux informatiques, la Commission appuie les recommandations de la fiduciaire, à savoir de suivre les points mentionnés les années précédentes et de mettre en place des points d'amélioration.

Au-delà de ces quelques considérations sur certaines des recommandations émises pour 2025, relevons qu'aucun point majeur nécessitant de nouvelles recommandations n'a été identifié, ce qui est évidemment une nouvelle réjouissante.

La Commission financière relève l'excellente collaboration entre la fiduciaire et l'administration communale et porte également une appréciation positive sur le travail de révision et d'analyse effectué par la fiduciaire Forvis Mazars SA.

II. Rapport de synthèse au Conseil général

Résultat 2024: un déficit moins important que prévu

La Ville enregistre en 2024 un excédent de charges de CHF 5.2 millions, soit un déficit nettement inférieur à celui anticipé dans le budget 2024 (CHF 12.8 millions). Il s'agit, comme il a été dit tout à l'heure, du premier déficit comptable depuis 2013, une situation jugée préoccupante, bien que maîtrisée dans son ampleur.

La Commission relève positivement la meilleure précision budgétaire obtenue grâce aux ajustements méthodologiques récents. Les recettes fiscales se situent légèrement au-dessus des prévisions (+ CHF 2.1 millions), principalement grâce aux personnes physiques. Toutefois, les recettes issues des personnes morales poursuivent leur tendance à la baisse, un facteur de fragilité pour les finances communales mais difficilement prévisible.

Évolution des charges: préoccupations récurrentes

Les charges de personnel ont augmenté de 5.5% par rapport à 2023, en raison du renchérissement, des effets de rattrapage et de la croissance des prestations communales. La Commission a longuement débattu de cette évolution, notant la nécessité d'un frein à l'engagement, déjà partiellement appliqué dans le cadre du budget 2025.

Le recours croissant aux heures supplémentaires a également été questionné. La Commission appelle à une vigilance accrue sur cet aspect, tant pour la maîtrise des coûts que pour les enjeux de santé au travail.

Investissements et autofinancement

Le niveau de réalisation des investissements s'améliore, mais les capacités d'autofinancement restent limitées. L'endettement progresse, notamment en raison des besoins structurels et d'investissements importants. Les indicateurs financiers révèlent une situation tendue, avec des alertes (zones rouges) sur plusieurs plans.

Gouvernance informatique et cybersécurité

La Commission a exprimé de vives préoccupations quant à la vulnérabilité du système informatique communal, en particulier en matière de cybersécurité et de gestion des accès. Un renforcement de la gouvernance IT est attendu à la suite de l'arrivée d'un nouveau chef de Service et suite à l'audit externe sur la cybersécurité.

Perspectives et recommandations

La Commission note plusieurs défis structurels à venir:

- stabilisation des revenus fiscaux, notamment des entreprises;
- maîtrise des charges, en particulier du personnel;
- gestion proactive de la maîtrise de l'endettement;
- modernisation des systèmes d'information.

Elle appelle à des choix politiques clairs concernant l'évolution des prestations à la population, à concilier avec les capacités financières de la Ville.

La Commission relève finalement que les comptes reflètent aussi le choix du Conseil communal d'offrir de nombreuses prestations et infrastructures à ses habitant·e·s.

III. Préavis

La Commission financière, à l'unanimité des 9 membres présents, recommande l'approbation des comptes 2024, tout en attirant l'attention du Conseil général sur la nécessité de maintenir une discipline budgétaire rigoureuse et d'assurer un pilotage stratégique efficace des ressources humaines, informatiques et financières.

Rapport de gestion pour l'exercice 2024

Pour rappel, conformément à l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière n'a donc pas à formuler de préavis à ce sujet, elle prend simplement acte du rapport de gestion.

La Commission salue la qualité générale du rapport de gestion 2024, qui offre une vue d'ensemble riche des prestations, projets et évolutions dans les différents secteurs communaux. Elle relève positivement l'effort de clarté, la transparence des informations fournies ainsi que la disponibilité des membres du Conseil communal et des Services pour répondre aux questions posées. La Commission a apprécié voir figurer, pour la première année (sic), la présentation du Conseil général dans les premières pages du rapport. Celui-ci met en lumière le dynamisme de la Ville, avec une diversité d'actions et de projets en cours.

Les remarques suivantes ont été formulées:

- Le souhait d'une meilleure intégration d'indicateurs de suivi par dicastère a été rappelé, afin de renforcer la fonction de pilotage du rapport.
- Sur le plan financier, la Commission relève que les investissements sont désormais réalisés de manière plus conforme aux prévisions, ce qui a été salué unanimement. Elle attire cependant l'attention sur l'évolution notable des charges de personnel, en hausse de plus de CHF 11 millions depuis le début de la législature. Cette tendance doit faire l'objet d'un suivi attentif.
- Concernant le déficit de l'exercice 2024, bien qu'il soit significatif, il reste bien inférieur au montant budgété. La Commission rappelle que sa fonction est d'évaluer la situation financière

sur la base des chiffres, sans négliger cependant les contreparties en termes de prestations et d'infrastructures.

Enfin, la Commission remercie le Conseil communal, les chef-fe-s de Service ainsi que l'ensemble des collaborateur-ric-e-s de la Ville pour leur engagement, la qualité des rapports fournis et la transparence des échanges, éléments essentiels au bon fonctionnement de notre démocratie locale, ainsi que pour leur engagement constant et leur précieuse contribution au bon fonctionnement de notre cité.

Discussion générale

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message n° 51 concernant les comptes 2024 de la Ville de Fribourg ainsi que du rapport de gestion.

Nous remercions M. le vice-syndic, Laurent Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal et le chef du Service des finances, M. Fabien Baechler, pour la préparation de ces documents.

Comme on l'a entendu, la fête est terminée. Après dix exercices de vaches grasses, et plus de CHF 200 millions d'excédents générés ces dix dernières années par la Ville de Fribourg, la raison et la rigueur devront désormais guider les réflexions du Conseil communal.

Les finances se détériorent de manière inquiétante et à un rythme de plus en plus soutenu. Il s'agit du premier déficit depuis 2013, comme on l'a déjà entendu deux fois ce soir. Et malgré des perspectives sombres qui s'accroissent année après année, le Conseil communal a continué de dépenser sans modération et a augmenté de manière significative l'endettement. Ceci est très bien expliqué aux pages 32 et 33 du présent message.

La Commune connaît désormais un vrai problème structurel en termes financiers qui s'appelle l'effet de ciseau. Les charges croissent plus rapidement que les revenus générés par la commune. La situation est sérieuse. Il faut que le Conseil communal se hâte et empoigne le problème structurel "charges/revenus" de la commune qui est matérialisé au travers du flux de trésorerie opérationnel qui vire gentiment mais sûrement au rouge. Si on se place du côté de la gestion financière de la commune, on a aussi malheureusement le désagréable sentiment, et cela a aussi déjà été dit, que nous avons atteint un certain plafond en matière d'impôts sur le bénéfice, rapportant un peu plus de CHF 60 millions en 2024. Cet impôt rapporte en moyenne environ CHF 58 millions par année depuis 2021. Cette manne est significative pour la commune et doit être suivie avec la plus grande vigilance possible, ceci afin d'éviter toute catastrophe financière à la commune, avec notamment un trop grand déficit structurel.

Le plus inquiétant, et cela a été relevé déjà ce soir, dans la gestion du Conseil communal, se situe au niveau des charges de personnel non-maîtrisées depuis de trop nombreuses années (+ 5.5% versus 2023, + 4% entre 2023 et 2022). L'explosion des charges du personnel a un effet direct sur le fonctionnement global de la commune, mais surtout à long terme (en raison notamment des paliers). La ville de Fribourg n'a pourtant pas connu de croissance démographique significative ces dernières années, et malgré cela, les charges de personnel continuent d'exploser, + CHF 11 millions depuis

2021, avec un dépassement du seuil symbolique de 600 EPT en 2025, ce qui grèvera lourdement les finances communales à long terme. Depuis 2021, Fribourg a recruté 47.5 EPT supplémentaires, alors que Romont, avec ses 6'000 habitants, en comptait 45 au début de cette année. Depuis 2021 (début de la présente législature), les charges de personnel ont augmenté de CHF 225.- par habitant. A fin 2025, cette hausse pourrait se situer à plus de CHF 300.- par habitant (selon les chiffres du budget 2025). Il faut là clairement un frein, et cela a aussi été dit, voire un stop à cette évolution. En revanche, stopper au maximum les nouvelles embauches en 2026, et dans le cadre du budget 2026 prévoir une hausse d'impôts de 2 points pour 2027, c'est un peu la solution de facilité et un peu aussi "après nous le déluge".

Quelles mesures d'efficacité et d'efficience le Conseil communal met-il en place pour réduire les charges? L'augmentation du personnel est-elle toujours nécessaire face à la hausse des prestations? Quelle stratégie adopte le Conseil communal pour maintenir les services sans systématiquement augmenter les effectifs?

Enfin, et comme sous-entendu préalablement, il faut aussi que le Conseil communal agisse du côté des revenus en étant plus proactif pour accueillir des entreprises et en particulier des entreprises à forte valeur ajoutée, par exemple par l'intermédiaire d'un pôle d'activités économiques, ce qui permettra la création de nouveaux emplois sur le territoire communal et qui limitera peut-être quelque peu par la même occasion la fuite des cerveaux. Que prévoit le Conseil communal pour la recherche active d'entreprises, en complément de la Promotion économique cantonale? Quels objectifs et orientations stratégiques le Conseil communal fixe-t-il au Secteur du "développement économique", doté de 1.6 ETP?

Le groupe libéral-radical s'est aussi penché sur le compte des investissements. Nous constatons que l'écart entre le chiffre inscrit au budget et les dépenses effectives se réduit. Ceci est une bonne nouvelle en matière de gestion. Néanmoins, il y aura des arbitrages à faire en matière d'investissements, des priorités à définir. En effet, avec un taux d'endettement net dépassant les presque 200% à l'horizon 2028/2029, on ne pourra malheureusement dans ce sens pas tout réaliser. Il devra y avoir une analyse à faire notamment en lien avec tous les investissements et les investissements des différents plans d'agglomération qui pourraient être potentiellement concentrés autour de 2028.

La situation financière de la Ville s'annonce donc particulièrement préoccupante. Les perspectives pour les prochaines années sont sombres, d'autant plus que certains postes, comme les charges de transfert, échappent largement à notre maîtrise. Les projections, notamment liées au vieillissement de la population, confirment une dégradation continue de ces indicateurs. On pourrait encore rajouter le plan d'assainissement des finances fédérales, des finances de l'Etat de Fribourg, etc. Au niveau des charges de transferts, le groupe libéral-radical se pose la question de savoir si nous n'avons pas la possibilité d'agir et de lancer une réflexion, voire une analyse sur celles-ci, pour vérifier si elles sont aujourd'hui toutes justifiées en l'état, s'il n'y a pas là des clés de répartition à revoir car datant d'un autre temps, basées sur des chiffres qui ne sont plus forcément à jour.

Quelles actions le Conseil communal mène-t-il pour avoir une vision globale et coordonnée des investissements et des charges de transfert? Qu'entreprend le Conseil communal pour augmenter son impact dans la gouvernance des structures intercommunales (répartition des délégations, analyses des clés de répartition, missions, préparation et suivi des délégués, etc.)?

Pour terminer, concernant le rapport de gestion, il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est qu'il existe toujours des imprécisions en termes d'EPT entre le rapport lui-même et ses annexes. Ceci n'est pas digne d'une collectivité qui gère plus de 600 EPT. Cela donne l'impression que nous n'avons pas la maîtrise parfaite et précise du personnel communal.

C'est avec ces quelques considérations et réflexions que le groupe libéral-radical s'abstiendra sur ces comptes 2024 de la Ville de Fribourg. Pour des impôts aussi bas que possibles, mais aussi hauts que nécessaires! Ni plus, ni moins.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Mauron Valentine (Vert-e-s). Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance des résultats des comptes pour l'année 2024. L'année 2024 affiche pour la première fois depuis des années un déficit. Ces CHF 5.1 millions de déficit sont l'aboutissement d'une législature qui a dû répondre à un rattrapage d'inactions du passé. Ce déficit n'est pas le résultat de choix déraisonnables de la part Conseil communal, comme cela vient d'être mentionné. Cette situation rétablit enfin Fribourg sur une position de ville capitale du canton, sous l'angle d'un environnement neuf, attractif, ambitieux et concurrentiel mais surtout à jour! Les investissements élevés de ces dernières années étaient nécessaires, primordiaux et stratégiques pour le développement futur de notre ville et les générations de l'avenir.

Avec l'abandon du facteur prudence appliqué aux prévisions des recettes fiscales, la Ville offre une assiette fiscale plus juste et permet enfin une image plus exacte de la santé financière de Fribourg. Mieux vaut tard que jamais. Notre groupe soulève encore une fois, au vu des résultats du compte d'exploitation, la pertinence et la clairvoyance dont notre Conseil général a fait preuve en refusant dans le passé une baisse des coefficients d'impôts sur les personnes physiques et morales, à maintes fois demandée par les partis bourgeois. Assurément, il est évident que de telles propositions auraient davantage dégradé la situation de notre Ville, ceci également sous la perspective de l'évolution conjoncturelle mondiale actuelle. Fribourg se trouve aujourd'hui dans une situation qui lui permet de répondre aux besoins de ses habitant-e-s et de ses entreprises lui permettant de valoriser sa position de capitale cantonale.

Alors que les recettes de la Ville sont plutôt stables, les charges de transfert (communément dénommées charges liées) continuent à peser lourdement dans le portemonnaie de la Ville. Si nous avons constaté que les charges en personnel pèsent actuellement sur les comptes, nous avons également lu dans son communiqué de presse que le Conseil communal disposait de leviers à actionner ces prochaines années, tels que le frein mis à la croissance des charges du personnel. Nous comptons sur le Conseil communal cependant pour continuer à garantir aux employé-e-s de la Ville de bonnes conditions d'emploi et un environnement de travail sain. Nous soulignons l'importance d'une main-d'œuvre qualifiée, des conditions de travail dignes et attractives, et une vision commune du bien commun pour un développement urbain juste et durable. Face aux défis écologiques, sociaux et économiques, il est de notre responsabilité collective de construire une économie locale résiliente, respectueuse des ressources, au service des habitant-e-s et des générations futures.

Notre groupe propose ainsi de réfléchir activement aux mesures permettant de canaliser les différentes charges, tout en garantissant des investissements dans les services publics essentiels

comme l'éducation, la santé et l'environnement. Il faudra à l'avenir rééquilibrer les finances publiques, en tenant compte de l'impact négatif annuel du programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) et en préservant les valeurs de solidarité et d'égalité qui nous sont chères. Tout un programme.

Le déficit des comptes a un impact direct sur les indicateurs de la Ville. Un arrêt sur image de ces derniers rend difficile la lecture des informations qu'ils cachent. Notre groupe souhaite à l'avenir une présentation de la dynamique temporelle des indicateurs afin de connaître l'évolution de la santé financière de la Ville.

Aujourd'hui, la Ville dépense ce qu'elle a planifié et réalise davantage les investissements prévus: jamais les investissements décidés n'ont été si rapidement concrétisés qu'en 2024. C'est un signal excellent pour les habitant·e·s de la ville. Déjà en 2023 les dépenses d'investissements étaient significativement plus élevées que les dernières années. Pour 2024, c'est encore mieux. Les différents projets prennent vie et transforment le visage de Fribourg en l'embellissant: la place du Pertuis a été inaugurée et est une réussite. Les abords de la cathédrale sont vivants. Déjà, nous nous réjouissons de découvrir la nouvelle place du Petit-Saint-Jean avec son marronnier et les abords arborés de la Poste. Il s'agit de se réjouir du développement de notre ville dans sa globalité, sans oublier certains quartiers, comme celui du Schoenberg ou le site de la Poya.

Face aux mutations que connaît notre ville, le groupe des Vert·e·s souhaite rappeler que la prospérité de Fribourg doit s'inscrire dans le respect des équilibres écologiques et sociaux: nous déplorons que certains investissements qui ont trait au développement durable ou à la transition énergétique n'aient pas été réalisés. Fribourg doit agir rapidement en vue d'améliorer sa gestion de la qualité de ses sols, sa stratégie de gestion de l'eau, et doit davantage se préoccuper du maintien d'une végétalisation de qualité de son espace urbain. Les événements climatiques à venir s'annoncent toujours plus extrêmes et des investissements ciblés en vue de combattre les îlots de chaleur, de pérenniser son biotope permettront non seulement d'améliorer la qualité de vie sur le long terme, mais aussi de réduire les coûts à l'avenir. De plus, notre planète connaît une extinction massive de sa biodiversité et Fribourg est, en ce sens, trop lente pour la préservation de son patrimoine vert.

La politique d'emprunts de la Ville a fait l'objet de vives discussions au sein de notre groupe. Nous souhaitons que la Ville se dote de critères de durabilité pour ses emprunts.

Nous remercions le Conseil communal et toute l'administration pour le travail de cette année 2024. Nous approuverons les résultats présentés. Fribourg est sortie de sa frileuse prudence, de sa paresseuse modestie et signe pour des temps exceptionnels! Fribourgeoises et fribourgeois, soyez fières et fiers de votre Ville.

Concernant le rapport de gestion, nous saluons sa qualité. Le rapport reflète de façon satisfaisante la mise en œuvre des différents projets de la Ville. Ce rapport montre avec grande satisfaction à quel point notre ville est dynamique et vivante. La diversité des événements et la participation citoyenne attestent que notre ville est active et résiliente, loin de l'image décliniste que certains s'obstinent à véhiculer. Nous sommes satisfaits de ce rapport et vous remercions pour l'investissement que vous y avez accordé.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a analysé avec attention les comptes 2024 de la Ville de Fribourg.

Nous saluons tout d'abord l'esprit de transparence et la bonne qualité du rapport présenté par l'Exécutif communal, comme mes préopinants, et les différents représentants, notamment la présidente de la Commission financière.

Nous remercions le Conseil communal pour la disponibilité de ses Services dans les échanges menés en commission, ainsi que pour les efforts visibles en matière de clarté comptable. La collaboration entre les autorités exécutives et législatives de la Ville reste, pour nous, un fondement démocratique essentiel, et nous nous réjouissons ici de la qualité de ce dialogue.

Nous félicitons les efforts entrepris par la direction des Finances pour accroître la fiabilité du processus budgétaire 2024 qui ont payé: l'écart entre le résultat réel et le budget, une fois les fameux "effets spéciaux" mis de côté, a été réduit à 2.9%, preuve d'un meilleur pilotage financier.

Quelques lueurs, certes, mais l'horizon reste largement couvert et nous ne pouvons ignorer les résultats déficitaires de l'exercice 2024: le compte de résultat 2024 se solde par un déficit de CHF 5.2 millions, soit 2.0% des recettes nettes, mettant fin à une série d'exercices bénéficiaires, etc., etc., on en a déjà parlé. Il est vrai, ce déficit est inférieur au déficit budgété de CHF 12.8 millions, et les facteurs correcteurs ont été positifs (recettes fiscales supérieures, charges d'énergie modérées, etc.).

Ce déficit n'a toutefois rien d'anodin: il reflète une hausse structurelle des charges de fonctionnement, en particulier:

- les charges de personnel;
- les charges et revenus de transfert;
- un taux d'autofinancement de seulement 4.2%;
- certains des indicateurs sont au rouge.

La Ville est à nouveau confrontée à une fragilité budgétaire préoccupante. Ce constat appelle des réflexions profondes sur nos mécanismes de gouvernance financière, notre discipline budgétaire et la priorisation de nos politiques publiques.

Peu importe qui de la poule ou de l'œuf était là en premier, les signaux sont au rouge. Je pense que le signal pour le moins maladroit, qui a été notamment envoyé par la prise de parole de ma préopinante, de se réjouir de la situation est délicat. Peu importe le résultat des comptes, chaque année le discours reste le même. Pourtant, si on s'attache aux faits, il n'est pas possible de maintenir un discours qui est toujours similaire.

Sur les engagements de personnel: le signal ignoré

À Fribourg, malgré un environnement fiscal favorable, la dynamique d'expansion administrative a trop longtemps échappé à la pondération.

Le Conseil communal reconnaît désormais la nécessité d'un frein aux engagements de personnel. Le groupe Le Centre/PVL se réjouit de ce réveil salutaire, qu'il réclame depuis plusieurs années.

Nous avons souligné à maintes reprises que la progression non maîtrisée des effectifs risquait d'alourdir durablement les charges fixes de la commune.

Il est regrettable qu'il ait fallu attendre un retournement conjoncturel et l'épuisement des effets exceptionnels pour enclencher cette prise de conscience.

Responsabilité politique et culture de la prévoyance

La gestion des finances communales n'est pas une science exacte, elle doit être guidée par des principes clairs: réalisme, équilibre, efficacité de la dépense publique. Cela signifie oser faire des choix, parfois difficiles, mais indispensables pour préserver la pérennité de nos prestations. L'argent public est une ressource limitée. Le bon sens commande de ne pas s'engager sur de nouvelles charges structurelles sans garanties solides sur leur financement à long terme.

Notre groupe appelle à renforcer la culture de la prévoyance financière au sein de la Ville. Cela suppose notamment que chaque nouveau poste ou programme soit rigoureusement évalué au regard de sa valeur ajoutée réelle, mais aussi de son impact durable sur les charges de fonctionnement.

Nous rappelons ici les compétences légales du Conseil général, notamment sur la base de la LCo et le règlement communal, qui lui attribuent un certain pouvoir de contrôle et d'approbation en matière de comptes et de budgets, ainsi que des plans financiers. Certaines prérogatives sont déléguées à la Commission financière. Ce rôle implique, à mon sens, un devoir d'alerte et de correction que nous devons prendre très au sérieux.

À ce titre, notre groupe insiste pour que les prochaines années voient:

- une priorisation claire des investissements, avec un retour à l'équilibre des comptes de fonctionnement;
- une maîtrise stricte des charges de personnel, en limitant les remplacements et les créations de postes aux seules fonctions critiques;
- une meilleure planification pluriannuelle, notamment des projets liés aux plans d'agglomération et au plan climat, afin de prévenir une perte de subventions stratégiques.

Quelques observations sur le rapport de gestion

La loi sur les finances communales définit à son article 19 alinéa 1 les finalités du rapport de gestion dans les termes suivants: "Par le rapport de gestion, le Conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé".

Nous prenons acte de ce rapport de gestion qui, bien que contenant quelques coquilles statistiques qui ont depuis pu être identifiées et corrigées - et j'en remercie les Service de l'administration communale -, est de qualité. Nous remercions la Ville pour l'amélioration continue de la présentation de l'information, tant par son travail de synthèse que d'uniformisation qui doit se poursuivre.

Sa lecture permet aux citoyen-ne-s de prendre connaissance des principaux projets réalisés ou en cours, d'avoir une vue d'ensemble des activités des différents Services, y compris s'agissant des défis futurs et cet effort d'anticipation dans l'information a été particulièrement apprécié.

Le rapport de gestion met notamment en lumière:

- une implication forte du personnel social, notamment dans les curatelles avec un système informatique qu'il faudra remplacer;
- un encadrement professionnel exemplaire mais coûteux, avec des sessions de supervision, intervention et formation mensuelles ou bimensuelles.

Ces éléments sont positifs pour la qualité du service public, mais doivent s'inscrire dans une logique d'efficience et d'évaluation d'impact.

Conclusion

Notre Ville dispose d'atouts indéniables, d'un potentiel humain et économique solide, et d'une administration compétente. Mais elle doit aujourd'hui redresser la barre avec lucidité. Cela implique de reconnaître les erreurs du passé, de sortir d'une logique de fuite en avant, et d'inscrire notre action publique dans une vision durable et responsable.

Seit mehreren Jahren warnt unsere Fraktion vor dem besorgniserregenden Anstieg der Personalkosten in der Stadtverwaltung. Nicht aus grundsätzlicher Feindlichkeit gegenüber dem öffentlichen Dienst - den wir nachdrücklich verteidigen -, sondern weil eine unkontrollierte Entwicklung der Fixkosten die mittel- und langfristige Investitionsfähigkeit der Stadt gefährdet.

Wir bedauern sehr, dass diese Warnungen lange Zeit unbeachtet blieben. Il aura fallu attendre la détérioration des comptes pour que le Conseil communal annonce, presque contraint, ce frein aux engagements de personnel. Cette décision, comme je l'ai déjà précisée, que nous soutenons, aurait pu et dû être prise plus tôt. Nous espérons que cette prise de conscience tardive mettra un terme à une forme de déni budgétaire dont les conséquences se font aujourd'hui sentir. Malgré une situation financière tendue, nous espérons que le déficit sera mieux contenu à l'avenir.

Le rôle du Conseil général ne saurait se réduire à une simple validation formelle des chiffres. C'est dans ce cadre que notre groupe souhaite exprimer ses préoccupations. Le groupe Le Centre/PVL est prêt à s'engager pleinement dans cette voie, dans un esprit de constructivité critique. Car c'est ensemble, dans le respect de nos rôles respectifs, que nous pourrions retrouver une trajectoire financière saine, au service de tou-te-s les habitant-e-s et visiteur-euse-s de la ville de Fribourg.

En conclusion, notre groupe s'abstiendra sur les comptes 2024 en prenant acte des efforts de redressement engagés. Nous serons des partenaires constructifs, mais aussi exigeants, dans les choix budgétaires à venir.

Le Conseil communal ne pourra durablement maintenir ses ambitions qu'en retrouvant un équilibre structurel clair. Nous attendons donc des mesures fortes pour le budget 2026: gel de postes, recentrage des politiques publiques, clarification des priorités d'investissements, et surtout un pilotage financier très rigoureux.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Pour le groupe CG-PCS, comme pour les autres partis, il y a à la fois des motifs de satisfaction, mais aussi des motifs d'inquiétude.

Je commence par la satisfaction. Les comptes sont bien tenus, bien gérés, les écarts sont tous explicitement et correctement expliqués. Il n'y a pas d'erreurs, majeures en tout cas. On a donc un document qui a une bonne clarté, une bonne visibilité et nous en remercions le Conseil communal et le travail du Service des finances.

Dans le même ordre d'idée, j'apprécie aussi que les recommandations de la fiduciaire soient appliquées et que le cahier des recommandations précisément diminue chaque année, puisqu'on les règle au fur et à mesure.

Sur le fond, on constate que le revenu de l'impôt se maintient globalement malgré tout, et surtout que l'impôt sur les personnes physiques s'améliore. Ça, c'est plutôt un bon signe pour les finances de la Ville. Nous avons pas mal de craintes que ces montants diminuent sérieusement.

Les charges restent maîtrisées dans l'ensemble, hormis bien sûr la question du personnel, que ce soit les charges de transfert, l'énergie ou encore, les biens et services. On a aussi, et c'est important de le souligner, même si cela n'a pas d'impact direct sur les comptes, une amélioration des imputations internes. L'exercice n'est certes pas terminé, mais ce qui a été fait jusqu'à présent permet déjà une bien meilleure lecture des activités des divers services. On a aussi un degré de prévision qui s'est fortement amélioré, et je pense qu'il faut aussi le saluer.

Autre point important, on est évidemment très satisfait de voir que le niveau des investissements réalisés a augmenté sensiblement depuis déjà 2023, mais il a encore augmenté de nouveau en 2024, et ça c'est un très bon signe aussi. Cela montre que les projets que nous avons approuvés commencent maintenant ou se trouvent maintenant dans une phase de réalisation assez avancée.

Enfin, toujours du côté des points de satisfaction, 2024 est donc une année stable, sans résultats extraordinaires, donc assez proche de la situation réelle, ce qui nous permettra aussi d'avoir une bonne prévisibilité pour le prochain budget qui s'annonce. Finalement, la santé financière de la Commune globale reste malgré tout satisfaisante, malgré ce déficit.

Je ne voudrais pas être trop optimiste non plus, il y a des inquiétudes. La première, c'est qu'un déficit, même réduit à CHF 5.2 millions, reste un déficit et cela nous inquiète.

Ce qui nous inquiète aussi, ce n'est pas nouveau non plus, c'est la dépendance à quelques personnes morales, d'un petit nombre d'entreprises qui payent des grosses sommes d'impôts, et évidemment que nous en sommes fortement dépendants. Ça, c'est toujours une inquiétude qu'il faut essayer d'anticiper le mieux possible, mais c'est assez aléatoire puisque ça va dépendre de la conjoncture nationale, voire mondiale, et aussi de la situation internationale. Avec cette année, tout ce qui se passe sur les bourses, ça risque d'être un peu compliqué.

L'augmentation continue des charges de personnel nous inquiète, même si, effectivement, on sait bien que ce personnel est au service de la population et il est là pour offrir des prestations de qualité à la population. On a 5.5% d'augmentation, c'est beaucoup sur une seule année, et puis on est 1.2% en dessus du budget. Là, on a vraiment un gros paquet qui est un peu inquiétant. Je pense qu'en 2026 et les années suivantes, il faudra effectivement regarder cela de très près.

La marge d'autofinancement se réduit, c'est une réalité aussi, elle n'est pas dramatique, mais enfin elle est sérieuse.

Et puis, plus sérieusement encore, il faudra être très attentif, et là je pense évidemment à notre Conseil général, mais je pense aussi à tout ce qui se passe au niveau de l'État et de la députation, toutes les mesures d'assainissement de l'État, les bien-nommées PAFE, et de la Confédération. Cela risque donc d'avoir des incidences sur nos comptes.

Les charges de ville-centre, on en parle beaucoup, elles commencent à être un peu prises en compte, mais c'est encore de loin pas suffisant. Lorsque l'on fait la comparaison avec Romont, évidemment que c'est assez sympathique, mais Romont n'a absolument pas le même type de charges que la Ville de Fribourg. Il ne faut pas non plus comparer ce qui n'est pas comparable. Toutes les charges, les futures charges de l'ARS, qui va prendre le relais de l'Agglomération d'ici quelques années, ça sera aussi quelque chose à laquelle il faudra être très attentif, cela a été dit aussi, notamment sur les questions de répartition.

Un point aussi qui n'a pas été soulevé jusqu'à présent, cela m'étonne un petit peu, c'est celui de la décharge de Châtillon, qui est aujourd'hui une entreprise relativement prospère que la Ville exploite depuis longtemps, avec plus de revenus, mais quid de son exploitation à long terme? On a obtenu certes un permis pour cinq ans, mais à plus long terme, il y a des questions qu'il faudra se poser. Veut-on encore l'exploiter pendant 20 ans, 25 ans? À quels coûts et avec quels moyens, etc.? Donc là ce sont aussi des questions qui devront se poser.

Le solde de crédit d'engagement reste une inquiétude parce que, même si on a mieux dépensé et plus dépensé, on a encore CHF 162.3 millions "à dépenser". Là, je pense qu'il faudra continuer et pas freiner les investissements.

Un dernier point sur lequel je me permets d'insister aussi un peu, c'est une des difficultés que nous avons dans la prévisibilité, c'est le décalage des années fiscales à cause des lacunes, il faut le dire, et des manques du Service des finances de l'État qui n'est pas capable de fournir des chiffres à temps. Et, évidemment, lorsque l'on doit fonctionner avec deux ans, trois ans, cinq ans de retard, cela devient parfois assez compliqué. C'est peut-être aussi un point que l'on peut soulever et sur lequel il faudrait être attentif.

Pour le rapport de gestion, nous interviendrons dans la discussion de détail.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Uldry José (UDC). Le groupe UDC a pris connaissance des comptes 2024 ainsi que du rapport de gestion de notre bonne Ville avec toute l'attention requise.

Ces comptes présentent une perte de CHF 5.2 millions. Pris isolément, ce chiffre pourrait sembler supportable: c'est le premier déficit depuis de nombreuses années, il est de surcroît inférieur au budget et on pourrait imaginer que les excédents des années précédentes bénéficiaires nous laissent un certain coussin.

Nous constatons en outre avec satisfaction que les prévisions s'affinent, en particulier en ce qui concerne les prévisions fiscales. Alors bien sûr, il est toujours agréable d'avoir une bonne surprise au moment des comptes, mais dans l'optique d'une bonne gestion des données publiques, il est malgré tout préférable d'avoir une vision claire.

Oui, ce déficit est somme toute peu problématique en soi, mais ce serait une erreur de se rassurer trop vite.

Car ce qui doit nous inquiéter, ce n'est pas uniquement le déficit 2024, mais bien la trajectoire inquiétante que dessinent les projections financières. Le plan financier présenté en décembre dernier montre que la dette communale est appelée à tripler d'ici cinq ans, et que, dès 2026, nous devons emprunter pour assurer notre fonctionnement courant.

Et face à cette dérive, que propose le Conseil communal? Rien de clair. Pas de cap, pas de plan sérieux pour redresser la situation. Peut-être qu'on limitera les charges? Pourtant, les charges sont prévues en hausse de 33% en cinq ans.

On pourrait espérer une gestion plus rigoureuse des effectifs communaux. Mais non: pour 2025, ce ne sont pas moins de 20 postes supplémentaires qui ont été créés. Coût estimé: CHF 2 millions de plus que l'année précédente. Et pour les comptes 2024 qui nous occupent ce soir, la Ville a encore trouvé le moyen d'aller au-delà de ce qui avait été alloué par le Conseil général lors du vote du budget. Cela fait des années que l'on nous dit la même chose. On nous dit que la Commune veut limiter l'augmentation des EPT mais, au final, c'est le contraire qui se produit. Et pour la suite? Un gel des engagements en 2026... pour mieux recommencer à engager massivement dès 2027!

Et du côté des investissements, même absence de pilotage. On continue à empiler les projets sans hiérarchie, comme si chaque franc dépensé aujourd'hui n'allait pas peser sur les budgets pendant 20 ou 30 ans. On parle vaguement de priorisations pour 2029. D'ici là, la dette aura explosé. On croit donc rêver lorsque l'on entend ce soir la gauche majoritaire "se réjouir" de la situation.

Je vous rappelle que ces derniers mois, nous avons dépensé près de CHF 400'000.- pour trois arbres. C'est presque à se demander si nous aurions dépensé au moins autant pour trois personnes dans le besoin? Cela pourrait paraître anecdotique, mais c'est au contraire symbolique, tant cela illustre une gestion qui manque de mesure et de bon sens. Tout en reconnaissant que, sur ces trois arbres, deux sont imputables au Conseil communal et un à la majorité de gauche du Conseil général: nous voilà rassurés, les torts sont donc partagés.

Pour le groupe UDC, ce n'est pas soutenable, ce n'est pas responsable. Nous appelons à un changement de cap, à une vraie vision financière à long terme, qui respecte les contribuables et garantisse la pérennité de nos services publics.

Nous tenons à rappeler que plus nous tarderons à prendre des mesures, plus les choix que nous devons faire seront douloureux. Et ça, personne, ni la gauche ni la droite ne le souhaite. Alors il est temps de cesser de repousser les décisions difficiles. Il est temps de remettre les priorités au bon endroit.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC prend acte des comptes et du rapport de gestion.

Rapport du groupe socialiste

Piller Nadège (PS). Le groupe socialiste a examiné avec attention les comptes 2024 et le rapport de gestion correspondant, que nous saluons pour sa clarté, sa richesse et la transparence qu'il offre sur l'action de la ville.

Au niveau des comptes, il a été déjà bien expliqué que l'exercice 2024 marque une étape particulière. Après plusieurs années de bouclements excédentaires, les comptes présentent cette fois-ci un déficit de CHF 5.2 millions. Ce résultat, préoccupant à première vue, doit être pour nous lu avec discernement, car ce déficit n'est ni une surprise, ni une dérive. Il a été anticipé, assumé, et il reste nettement inférieur à la perte prévue par le budget, qui était de CHF 12.8 millions. De plus, il n'y a pas eu d'éléments extraordinaires significatifs qui soient venus édulcorer ou adoucir ce résultat. Cela nous donne une photographie réaliste de l'activité de la ville. Avec ça, nous pouvons constater que nous sortons d'une phase de rattrapage. Elle a donc eu son lot d'investissements urgents, de réorganisations nécessaires et de montées en puissance des prestations. Nous entrons maintenant progressivement dans une phase plus stable, une phase de consolidation des prestations. Donc oui, les charges ont augmenté, c'est vrai, mais ce sont les charges d'une ville qui vit, une ville qui se transforme et qui s'adapte. Tout ça est très clairement illustré dans le rapport de gestion. Ce rapport nous montre que les prestations rendues sont nombreuses et diversifiées. On y parle de l'offre en crèches, on mentionne le sauvetage du passeport-vacances, qui a été repris avec succès par les Services de la Ville. Il y a aussi la création de Nova, qui a animé le centre-ville en hiver, tous les événements culturels et de quartiers. Il y a aussi eu un soutien indirect aux commerces à travers l'animation et l'espace public, et aussi des politiques sociales actives. Tout ça, ce sont des prestations visibles, concrètes, qui répondent à des attentes réelles de la population. Pour certaines, elles donnent même suite à des décisions de notre Conseil général, donc prises par des majorités transversales. Ça démontre un attachement collectif à la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité de notre ville. Et bien sûr, de telles prestations ont un coût. Mais c'est un coût assumé, parce que nous sommes convaincu·e·s qu'elles ont un fort impact social, écologique et même économique.

Dans le domaine des ressources humaines, puisque l'on a beaucoup parlé de l'explosion des charges du personnel, le groupe socialiste relève qu'il est satisfait des choix effectués par le Conseil communal en 2024. C'est cette année que la hausse des salaires les plus bas a été faite, le maintien des contrats en droit public, ou bien encore l'attention portée à la santé au travail via une enquête globale de satisfaction. Tout ça, ce sont des mesures qui font de la Ville un employeur pour nous exemplaire, qui offre des conditions de travail solides. Et de telles conditions sont essentielles pour garantir des prestations durables et un service public de qualité, en accord avec son temps, qui répondent aussi aux nouveaux défis que l'on ne peut pas simplement corréliser à l'augmentation de la population. Le monde change, simplement.

S'agissant des investissements, les deux documents que nous traitons ce soir montrent clairement que les choses avancent. Après des années de sous-réalisation, parfois critiquées, cette fois-ci le taux de réalisation progresse et les chantiers sortent de terre. Et ce n'est pas seulement l'entretien des infrastructures, mais bien une préparation de l'avenir avec des équipements sportifs, la mobilité, la culture, mais aussi dans l'énergie, par exemple, avec le concept énergétique du site de Saint-Léonard.

Nous nous réjouissons aussi des avancées concrètes dans le plan des infrastructures scolaires en réponse aux besoins dans les quartiers qui se développent cette fois-ci avec l'augmentation de la population.

Ces comptes nous disent donc une chose essentielle. Fribourg est une ville qui agit, qui anticipe et qui soigne ses habitant·e·s. Elle investit avec responsabilité et construit dans la durée, en respectant son plan financier et en priorisant là où il le faut. Car oui, nous faisons face à des défis financiers: garantir la stabilité des recettes fiscales, maîtriser l'endettement, tenir la pression des charges de transfert, mais il faut aussi mettre ces chiffres en perspective. Ce déficit est ponctuel et la fortune dépasse encore les CHF 200 millions. Les indicateurs financiers, sans être tous au vert, sont globalement solides. Je précise donc, puisque cela a été évoqué, qu'il ne s'agit pas de se réjouir du déficit, mais il ne faut pas non plus s'en servir d'excuses pour renoncer à ce qui fait la force de notre ville. Pour nous, l'outil financier doit rester au service du projet politique et pas l'inverse. Ce projet politique-là, celui porté par le Conseil communal, est en adéquation avec les valeurs défendues par notre groupe. Alors, si certains, ce soir, ont brandi très discrètement le spectre de la future hausse d'impôts, rappelons que ce point n'est pas à l'ordre du jour. Nous l'avons vu, la fortune de la Ville dépasse encore les CHF 200 millions et le Conseil communal a su maintenir un haut niveau de prestations tout en respectant le cadre budgétaire. Le groupe socialiste soutient la ligne politique poursuivie, une ville ambitieuse, mais responsable, solidaire, ouverte et prête à répondre aux enjeux de son temps. C'est ainsi qu'à l'unanimité, le groupe socialiste approuvera les comptes 2024 en prenant acte du rapport de gestion.

Avant de conclure, nous remercions évidemment le Conseil communal, mais aussi l'ensemble des collaborateur·rice·s de la Ville pour leur engagement et la qualité de leur travail en 2024.

Rugo Claudio (PA). Mme la présidente, CHF 12 millions de pertes (sic), cela représente CHF 1 million par mois et CHF 33'000.- par jour, presque CHF 1.- par habitant, pour ceux qui payent les impôts. Je conseillerais à M. D. Krienbühl de revoir son langage parce que vous avez dit "un présent message". Je ne crois pas que ces comptes sont un message. Il faudra donc peut-être adapter vos ...

La présidente. M. C. Rugo, je vous prie d'éviter les prises à partie personnelles.

Rugo Claudio (PA). Non, je suis obligé de le citer. Il a dit que c'est un présent message.

La présidente. Vous vous exprimez sur les comptes et le rapport de gestion, merci.

Rugo Claudio (PA). Il y a quelque chose qui a été dit et qui n'est pas juste, j'ai le droit de le souligner. Tout le monde l'a entendu.

Je continue. Tout le monde a réclamé qu'il fallait stopper l'engagement du personnel, mais je vous fais remarquer que ce sont tous les groupes qui ont voté le + 10% aux conseillers communaux qui sont passés de CHF 200'000.- à CHF 240'000.-. L'année prochaine nous aurons deux démissions, cela va donc encore augmenter. Ce compte va encore augmenter, ça va arriver vers CHF 100'000.-. Ce que j'avais prévu d'ailleurs, on avait CHF 1 million au début de législature, la législature précédente, là on est à CHF 1.1 million, un peu plus. D'ailleurs, si je faisais partie de la Commission financière, j'irais vérifier les comptes des caisses des partis, parce que si les Socialistes et Le Centre versaient, comme le font les membres des Vert-e-s, 10% de leur rétribution à la caisse, cela voudrait dire que l'on pourrait contrôler si ces versements sont corrects. Même pour les retraités on arriverait à CHF 9'000.- de plus dans la caisse du Centre, vu qu'il a fait deux législatures, on arrivait à CHF 12'300.- dans la caisse du parti socialiste, même pour les retraités s'ils cotisent 10% comme le font les Vert-e-s. Quand vous avez donc augmenté vos salaires, les salaires des conseillers communaux, vous avez augmenté vos propres caisses et, ce soir, vous dites que l'on engage trop de monde. On a d'ailleurs voté, de ces CHF 5 millions il y a CHF 150'000.- qui ont été pour les professeurs des p'tit-e-s artistes. L'augmentation est là, elle passe de CHF 500 et quelques à CHF 650'000.-. Vous parlez d'investissements les socialistes, là en particulier les Vert-e-s, des belles places et tout, mais une place que l'on a faite en 2014 et que l'on refait en 2025, ce n'est pas un investissement, ce sont des pertes et profits, mais plutôt une perte. C'est comme pour les potelets qui ont été mis en 2014 et enlevés en 2025. Enlevés déjà par tous ceux qui passaient avant, mais en 2025 il a fallu intervenir. Ce sont donc des pertes. J'avais parlé de la Route-Neuve, c'est la même chose.

La présidente. Pour la bonne forme au procès-verbal, je précise qu'il s'agit bien d'un message figurant à l'ordre du jour, le message n° 51 "Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2024 de la Ville de Fribourg".

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je remercie tous les groupes pour leur participation à cette analyse financière des comptes 2024.

M. D. Krienbühl, je précise que l'augmentation d'impôts n'a pas encore été décidée. Vous sous-entendiez que c'était le cas, ce n'est évidemment pas encore le cas. Par rapport à votre remarque concernant l'importance des associations intercommunales, je vous le confirme, on est actuellement dans une phase très intense de discussions avec les communes du district concernant la reprise par l'ARS des tâches de l'Agglomération. Ce sont dix communes, l'Agglomération, et ce sera 23 communes, l'ARS, ce sont donc des discussions qui sont complexes. On s'attelle à répartir entre nous les coûts avec des clés mais aussi, et on est particulièrement actifs, les membres du Conseil communal qui sont dans ces groupes de travail ont aussi essayé de faire pression sur les charges, donc pas uniquement sur la répartition mais aussi sur le montant total. On est très actifs aussi au réseau Santé de la Sarine. Vous connaissez bien les enjeux que nous avons dans notre district. Il s'agit quasiment, selon la planification cantonale, de construire deux homes chaque cinq ans. La pression est donc très forte mais nous travaillons, nous avons eu un workshop pas plus tard qu'il y a deux semaines, je crois, pour justement essayer de poser une stratégie qui propose aux personnes âgées de rester le plus longtemps à domicile, par exemple. Ceci en vue justement de freiner l'accroissement du nombre de lits dans les homes puisque les personnes coûtent moins cher à domicile. Enfin voilà, toutes ces stratégies-là sont bien discutées et vraiment activement appuyées par les membres du Conseil communal, suivant leur délégation.

Pour le groupe des Vert·e·s, Mme V. Mauron, vous avez émis le vœux d'une présentation dynamique des indicateurs. On en prend note et on verra ce que l'on pourra faire pour les comptes suivants.

Pour le groupe Le Centre/PVL, Mme I. Sob, juste pour qu'il n'y ait pas de doute, chaque poste est évalué et discuté au sein du Conseil. Il n'y en a aucun qui passe sous le radar. Chaque fois, on discute pour savoir si l'on en a encore besoin, si l'on peut le réduire. Suivant les tâches, on décide de le faire ou pas en cours d'année.

Pour le groupe CG-PCS, M. M. Page, vous avez mentionné le fait que vous n'aviez pas vu d'erreurs majeures. Si vous avez vu des erreurs mineures, ça m'intéresse, mais il ne devrait pas y en avoir non plus. Concernant le plan d'assainissement des finances de l'État, là aussi, un gros travail est fait par votre Exécutif. Tout d'abord en étroite collaboration avec l'ACF, qui a organisé un workshop il y a aussi deux semaines à ce sujet, via notre syndic à la conférence régionale des syndics, et puis, évidemment, par la participation active de la Commune à la consultation elle-même. C'est un sujet qui va nous accompagner encore pendant quelques mois.

Pour le groupe UDC, M. J. Uldry, vous avez parlé des projections financières et du plan financier. Ce sont donc bien des projections, c'est-à-dire qu'elles sont réajustées chaque année. J'en veux pour preuve le fait que, par rapport au budget, les comptes qui sont meilleurs de CHF 7.4 millions, ont un impact qui est à prendre en compte ensuite, évidemment, dans le prochain plan financier, un impact positif donc.

Pour le groupe socialiste, Mme N. Piller, j'aime à répéter à chaque fois que je le peux, considérant ces plus de CHF 200 millions de fortune, qu'il s'agit évidemment d'une fortune comptable et non pas de cash mis quelque part à la banque. Faisons donc très attention avec ces notions de liquidités et de comptabilité.

Finalement, pour M. C. Rugo, juste pour le procès-verbal, mais comme je sais qu'il sera lu par celui que j'interpelle, je me permets juste de corriger. Vous avez parlé de CHF 12 millions à calculer. CHF 12.8 millions, c'était le budget. Le résultat des comptes, comme nous l'avons entendu maintes fois, est de CHF 5.2 millions de déficit en 2024.

La présidente. Je vous prie de m'excuser. Dans mon engouement, j'ai loupé une demande de prise de parole de Mme Josée Cattin Kuster.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Il me semblait que l'on parlait des comptes de la Ville, mais puisque l'on s'intéresse aux comptes des Vert·e·s, je voulais moi aussi corriger pour le procès-verbal: les Vert·e·s redonnent 25% de leurs jetons de présence à leur parti.

La présidente. Je constate qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Nous passons à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion.

Rugo Claudio (PA). Je m'excuse auprès de M. D. Krienbühl, qui avait raison. En fait j'avais mal lu, c'est de ma faute, et il faut savoir reconnaître ses erreurs. Comme les CHF 12 millions, cela fait donc 45 centimes tous les jours que les gens donnent aux personnes.

La présidente. Je vous remercie. Nous pouvons maintenant passer à l'examen de détail.

Nous examinerons chapitre par chapitre selon l'ordre des chapitres figurant dans le rapport de gestion, en abordant d'abord le rapport de gestion, puis les comptes. Conformément à l'article 53 alinéa 3 du RCG, je donnerai tout d'abord la parole aux représentant·e·s concerné·e·s du Conseil communal et ensuite à la présidente de la Commission financière, puis j'ouvrirai la discussion de détail. Nous terminerons ensuite par l'examen du projet d'arrêté. Pour que nous puissions tou·te·s suivre, je vous prie de toujours mentionner, si vous parlez des comptes, distinctement le numéro de page et le numéro complet de la rubrique des comptes. Si votre intervention porte sur le rapport de gestion, veuillez mentionner le numéro de page et le numéro de chapitre correspondant dans le rapport de gestion. Enfin, je vous rappelle que les amendements sur les comptes communaux ne sont pas possibles. Le Conseil général ne peut qu'accepter ou refuser les comptes. Quant au rapport de gestion, le Conseil général ne fait qu'en prendre acte.

Examen de détail

I. CONSEIL GENERAL

- a. Rapport de gestion (pages 8 à 11)

Pas d'observations.

II. CONSEIL COMMUNAL

- a. Rapport de gestion (pages 12 à 14)

Pas d'observations.

III. ADMINISTRATION GENERALE

- a. Rapport de gestion (pages 15 à 19)

Pas d'observations.

- b. Comptes (pages 66 à 69)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

100.3000.00 Traitements membres d'autorité
100.3060.00 Pensions aux retraités

Rugo Claudio (PA). Le Conseil communal coûtait CHF 1.095 million en 2023, et là, on arrive à CHF 1.126 million. C'est une nette augmentation, qui continue et qui continuera, suite à la modification des salaires des conseillers communaux décidée après le postulat qui a été repris. Ce postulat avait initialement été déposé par le Parti des Artistes. Je le dis surtout pour les nombreux·euses jeunes conseiller·ère·s généraux·ales qui sont nouveaux·elles et qui ne le savent peut-être pas. C'est suite à l'introduction de la fin des rentes à vie que chaque parti avait décidé d'augmenter les salaires des conseillers communaux. Tous ces mêmes partis disent aujourd'hui qu'il

faut limiter les dépenses au niveau des EPT. C'est donc une faute, car là on n'a toujours que cinq personnes qui travaillent, mais elles travaillent pour 20% de plus, sans qu'il n'y ait aucun bénéfice pour la collectivité. En effet, les cinq personnes qui travaillaient avant faisaient le même travail que ces cinq personnes. Si on regarde "Pensions aux retraités", la rubrique est descendue de CHF 928'000.- à CHF 918'000.-. Malheureusement, deux conseillers communaux sont décédés. Ça ne se reporte pas encore dans les chiffres parce que les pensions sont aussi données aux veuves et aux enfants des anciens conseillers communaux. C'est pour ça que ce chiffre descendra probablement dans les prochaines années, mais on espère le plus tard possible pour nos élu·e·s, nos ancien-ne-s élu·e·s.

IV. FINANCES

a. Rapport de gestion (pages 20 à 23)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 70 à 72)

Pas d'observations.

V. ENFANCE, ECOLES ET COHESION SOCIALE

a. Rapport de gestion (pages 24 à 28)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

12.1.3 Enseignant·e·s des activités culturelles extrascolaires

Rugo Claudio (PA). J'ai une remarque qui concerne la page 62.

La présidente. Nous en sommes aux pages 24 à 28 du rapport de gestion.

Rugo Claudio (PA). Justement, j'y viens. Le point 12.1.3 "Enseignant·e·s des activités culturelles extrascolaires" est mentionné dans le chapitre 12 "Ressources humaines", à la page 62, alors qu'il aurait dû être dans celui de "Enfance, écoles et cohésion sociale". J'y reviendrai.

Connaissant plusieurs personnes qui travaillent dans le domaine, je peux vous dire que beaucoup d'entre elles sont sous l'eau. Ce n'est pas en limitant les EPT qu'on va les aider. Là, c'est du travail concret. Il y a d'autres emplois qui prêtent à discussion, mais pas dans le social. Je ferai ma remarque concernant la page 62 au moment opportun.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Justement, le travail concernant ces contrats de droit public pour les enseignant·e·s des activités culturelles extrascolaires, a été réalisé par le Service RH.

b. Comptes (pages 73 à 83)

Pas d'observations.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.00 à 21.10 heures.

VI. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Rapport de gestion (pages 29 à 31)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

4.4 Vélos

Murith Simon (Le Centre/PVL). Notre groupe demande des renseignements complémentaires à propos de la nouvelle vélostation Poste-Tivoli, qui a ouvert en septembre. On apprend que la Poste est propriétaire du local, mais que la Ville de Fribourg assure son fonctionnement.

- Sous quelle ligne des comptes trouve-t-on les charges et revenus liés au fonctionnement de cette vélostation?
- Après huit mois d'exploitation, quelle est la balance financière de cette vélostation?
- Et après huit mois d'exploitation, sait-on quel est le taux moyen d'utilisation ou, à défaut, quels sont un peu les chiffres du remplissage de cette vélostation?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Je remercie M. S. Murith de m'avoir envoyé ses questions dans le courant de l'après-midi. Je vais y répondre, pas exactement comme il le souhaite, mais en essayant de m'en rapprocher, faute de temps.

Je peux déjà vous dire que les revenus liés au fonctionnement de cette vélostation figurent sous la rubrique 401.4240.178 "Produit des stationnement (TVA)". Pour ce qui est des charges, la location est sous la rubrique 401.3161.02 "Locations de parcelles". L'Electricité est sous la rubrique 430.3120.00 "Electricité" et les divers frais se trouvent sous la rubrique 430.3130.00 "Prestations de services de tiers".

Pour ce qui est de la fréquentation, je me permets de rappeler que cette vélostation a été mise en service le 1^{er} septembre 2024. Ainsi, pour les comptes 2024, c'est un peu court pour vraiment se faire une idée. J'ai communiqué au nom du Conseil communal à la Commission financière des chiffres qui couvrent la période du 1^{er} septembre 2024 au 5 mai 2025. Je vais m'arrêter là. Ces chiffres concernant les produits montrent une rentrée de:

- CHF 2'825.- pour l'abonnement vélo 1 an avec 19 abonnements;
- CHF 150.- encaissés pour les vélocargo abonnements 1 an, soit 1 abonnement;
- CHF 1'065.- pour les abonnements vélo 1 mois, soit 71 abonnements;
- CHF 105.- pour les vélocargo abonnements 1 mois, soit 7 abonnements;

- CHF 614.- de prestations pour les prestations journalières, soit 307 vélos qui ont acheté des prestations d'une durée de 24 heures;
- CHF 72.- de prestations pour les prestations à 24 heures pour les vélocargos, soit 1 vélocargo;
- CHF 875.- d'abonnements pour location de casier.

Le loyer que paie la Ville est de CHF 1'000.- par mois. Aujourd'hui, entre les produits et les charges, on peut espérer qu'à la fin de l'année, on arrive - c'est l'objectif - à un équilibre entre les deux.

EPT à la Police locale / Produits des parcomètres

Rugo Claudio (PA). Les produits ont augmenté de CHF 100'000.- et j'ai une remarque par rapport aux postes. Lorsque j'ai commencé la politique, la Police comprenait 16 EPT. Là, on arrive à 22.8. EPT et je vois régulièrement de nouveaux agents engagés, alors que le Conseil communal a prévu une perte de CHF 3 millions suite à la première heure de parking gratuite, qui va bientôt être introduite je l'espère. Par contre, dans ce calcul, on peut voir que rien n'a été prévu pour la baisse des amendes budgétée à CHF 2.8 millions. Cela montre un peu le flou comptable que le Conseil communal entretient. Qu'est-ce qu'il entend faire pour l'année prochaine? Peut-être que ce sera dans le cadre du budget qu'il nous répondra, mais la question est déjà posée. Comment engager plus de personnes pour récolter presque 80% de produit des parcomètres, ainsi que des amendes en moins? Merci pour votre réponse prochaine ou pour bientôt.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Ce que je peux dire, c'est que bien entendu nous sommes dans l'examen des comptes, donc les résultats sous forme de produits ne sont pas des projections budgétaires, mais bel et bien des espèces sonnantes et trébuchantes. Le Conseil général découvrira le prochain budget en temps opportun. À ce stade, le Conseil communal ne l'a pas encore discuté, je ne m'avancerai donc pas.

Il y a eu une augmentation du personnel, mais qui concerne plutôt du personnel administratif au bureau du stationnement. Je peux affirmer qu'il n'y a pas eu d'agents de police en uniforme supplémentaires.

b. Comptes (pages 84 à 87)

Pas d'observations.

VII. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

a. Rapport de gestion (pages 32 à 37)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 88 à 101)

Pas d'observations.

VIII. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Rapport de gestion (pages 38 à 44)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

6.1.7 Revitalisation de la Sarine

Parc de la Poya

Page Maurice (CG-PCS). Je constate, en page 39, un très bref compte-rendu de la revitalisation de la Sarine. J'avais posé la question en Commission financière, et on m'a répondu que l'on aurait un rapport un peu plus complet encore cette année. Je me réjouis de pouvoir lire ce rapport et d'avoir quelque chose d'un peu plus détaillé.

Comme répété très souvent, je m'étonne de ne pas avoir dans ce rapport la moindre mention du parc de la Poya. Je pense qu'il serait nécessaire au moins d'envisager ce que l'on pourrait en faire de manière un peu plus sérieuse que de simplement dire "on attend que la Confédération le dézone". Mon interpellation s'adresse aussi aux services de l'État, naturellement.

Investissement 620.5010.141 Transagglo: Europe-Tivoli-Affry-Midi: étude

Murith Simon (Le Centre/PVL). J'ai également des demandes de renseignements supplémentaires.

Je rejoins mon préopinant concernant la revitalisation de la Sarine. Notre groupe a le sentiment d'un copier-coller de ce qu'il y avait dans le rapport de l'année passée. Nous sommes inquiets, d'une part parce que le crédit d'étude qui a été voté en 2020 prévoyait un crédit d'ouvrage fin 2021, des travaux dès 2024 et une mise en service en 2025. On est largement plus loin. C'était évidemment optimiste, c'était à six mois des élections. Il est donc normal qu'il y ait un tout petit peu de retard, mais si on regarde dans les comptes d'investissements, on remarque que des CHF 700'000.- d'études que l'on a votés, il reste un crédit encore ouvert de CHF 477'594.-. Cela nous inquiète, surtout que c'est une mesure de l'Agglomération financée à hauteur de plus de CHF 5.5 millions. Il serait dommage de perdre ce subventionnement.

J'ai une question sur un autre projet urbain, vu sa place dans les comptes d'investissements. On nous a dit ce soir que la Ville investissait, qu'elle faisait beaucoup. En l'occurrence, il y a le projet de Transagglo, aussi cofinancé par l'Agglomération. C'est un projet fondamental en termes de mobilité douce, il y a l'axe Europe-Tivoli-Affry-Midi qui est le liant des deux axes qui traversent l'Agglomération. Il s'agit de la rubrique d'investissement 620.5010.141 où, là aussi, on a voté dans le cadre d'un budget un crédit d'études de CHF 940'000.- et il reste à ce jour encore CHF 709'329.-. On aimerait bien avoir un échéancier et savoir ce qui se passe. Peut-être que certaines personnes s'en souviendront, le Conseil général souhaitait mettre ce crédit d'investissement en catégorie III pour avoir un message. On nous a promis qu'il y aurait des choses qui seraient faites dès 2020 et qu'il ne fallait surtout pas mettre cet investissement en catégorie III. Nous sommes en 2025.

6.2.4 Place du Pertuis

Rugo Claudio (PA). En page 40, concernant la place du Pertuis, j'ai deux, voire même trois remarques.

Cette place a été inaugurée avec une majorité du Parti des Artistes, qui était presque le parti le plus représenté. C'était le point positif. On en a profité, je vous remercie.

Une de mes remarques concerne les arrêts de bus. Je me trouvais dans un bus quand j'ai soudain entendu un "toc". En fait, ces bus, ne sont pas faits pour s'arrêter aux arrêts de la Basse-Ville. Je pensais que M. P.-A. Perritaz allait intervenir. Tous les bus qui se rendent en Basse-Ville en particulier sont cassés sur le derrière et tous les bus de la ville ont une petite encoche qui monte pour ne pas toucher le bord de la route. Moi, je ne suis pas très technique.

On a tous voté le budget pour la requalification de la place du Pertuis et, dans ce projet, il y avait deux places de parc. J'étais intervenu parce que l'on voulait tourner des places de parc dans l'autre sens. On les a faites, il y a eu des pavages qui ont été faits avec des pavés blancs pour marquer ces deux places de parc. On les a faites, on les a payées, mais avant que la première voiture ne puisse s'arrêter dessus, on a repayé des travaux, repayé des pavés pour corriger et simplement enlever les places de parc. Peut-on avoir des explications?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Concernant l'intervention de M. M. Page à propos du parc de la Poya. On est ici dans le rapport de gestion qui fait état des activités qui ont eu lieu en 2024. Vous vous rappelez peut-être, en tout cas celles et ceux qui sont là depuis un petit moment au Conseil général, que le rapport de gestion a eu plusieurs moutures, si j'ose dire, de manière générale. Il est donc devenu, entre-temps, un document un peu plus intelligible, cela veut dire qu'il n'est plus exhaustif. Ainsi, on ne met plus en avant chaque heure de travail effectuée dans notre Service, mais on priorise les éléments par rapport aux grands projets. Ici, pour le rapport de gestion 2024, on a mis en avant, avant tout, les travaux en lien avec le PAD Torry-Est. Cela ne veut pas dire que rien n'a été fait en termes de travaux au niveau du PAD Poya, respectivement de la parcelle Poya, mais voilà il faut prioriser un peu les éléments que l'on met en avant. Et puis, en termes d'investissement en temps de travail, le travail consacré au PAD Torry-Est était plus important en 2024 que pour la Poya. Les autres éléments concernant la Poya, sauf erreur, concernaient plutôt une remarque, en tout cas c'est comme ça que je l'ai compris dirigée vers le propriétaire, l'État. Je crois que l'on a déjà eu, lors des deux dernières séances au Conseil général, des questions auxquelles le Conseil communal a répondu à cet égard. Il est donc clair que si en 2025, 2026 ou 2027, des travaux plus importants sont déployés au niveau de la Ville de Fribourg concernant le secteur de la Poya, bien évidemment, le Conseil communal fera rapport à ce sujet-là dans son rapport de gestion. Pour compléter le rapport de gestion, oralement, on a travaillé au niveau technique, au niveau politique, sur l'avancement du développement du secteur Poya.

Je réponds à la question posée par MM. M. Page et S. Murith concernant la revitalisation de la Sarine, qui a effectivement été discutée en Commission financière. Pour mémoire, il y a eu un retour d'examen préalable des différents services du Canton et de la Confédération par rapport au projet mis justement à l'examen préalable. Ces retours ont nécessité une adaptation du projet, donc des études et des travaux supplémentaires. Le résultat a été présenté, de tête en fin d'année passée, à la Commission d'aménagement du territoire. Je rappelle que la Commission d'aménagement du territoire (CAT) est composée de membres de chaque groupe politique du Conseil général. Ces

membres ont donc connaissance de l'état d'avancement de ce dossier également. Tout se fait donc en toute transparence à ce niveau-là. Il y a aussi les retours par rapport au projet qui a été formulé, notamment justement par la CAT. On est donc toujours en train de travailler sur le dossier pour mesurer les enjeux. Les enjeux sont bien évidemment, au-delà de la question du subventionnement et du financement, le projet de revitalisation de la Sarine qui, pour mémoire, est le plus grand projet au niveau suisse en termes de renaturation d'un espace "eau" dans un milieu urbain. Ce n'est donc pas une mince affaire. L'enjeu, évidemment, est de savoir quelle place donner à la nature et à l'humain. Il y a un arbitrage à effectuer qui n'est pas simple. Toujours est-il que le projet est toujours en élaboration et dans le planning. Il est encore prévu de passer à une information publique et à une mise à l'enquête, si tout va bien, d'ici la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Ce sont des plannings à prendre avec des pincettes en fonction de l'évolution, et justement des dispositions de ressources aussi à ce niveau-là.

Par rapport à la question de la Transagallo, là aussi, je pourrais presque faire un copier-coller de la réponse concernant la revitalisation de la Sarine. C'est un projet sur lequel les Services de la Ville et les mandataires travaillent, qui a également été présenté à la Commission d'aménagement du territoire dans l'état actuel du projet qui est en examen préalable auprès des Services du Canton. On attend le retour pour, le cas échéant, aussi adapter cet élément-là. Là aussi, il faut donc savoir que le tronçon de la Transagallo comporte plusieurs mesures d'un point de vue plan d'aménagement d'Agglomération, et qu'une partie qui fait partie de la Transagallo, la Voie verte, fait aussi partie de la Transagallo et ce tronçon-là vient d'être mis à l'enquête, comme vous le savez. C'est la partie la plus critique, d'un point de vue temporel, puisque c'est une mesure PA3 pour laquelle on a eu récemment la confirmation de la part de la Confédération qu'il n'y aura pas de prolongation possible définitive au-delà du 31 décembre 2025. On est donc ici sous une certaine pression temporelle, étant précisé que la mise à l'enquête a suscité également des oppositions. On doit donc tant traiter les oppositions que, évidemment, passer avec un crédit d'ouvrage devant vous, le Conseil général, pour valider le montant pour la Voie verte, et en même temps commencer les travaux avant fin 2025. Vous voyez, c'est plutôt "sportif", si vous me permettez cette qualification.

Ce qui fait que pour la place du Pertuis, j'ai perdu le fil. En toute honnêteté, j'ai juste noté place du Pertuis, mais je ne me rappelle pas des questions.

La présidente. Il s'agit des places de parking.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. J'imagine qu'il s'agit des places de parking devant la Providence. Elles existent, vous avez pu le voir. Il y en a deux qui sont marquées avec des pavés, qui servent aussi de temps en temps pour reboucher, notamment pour celles et ceux qui contournent l'interdiction de tourner à droite en descendant la rue de la Grand-Fontaine et en montant la Route-Neuve. Je laisse la parole à mon collègue.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et Mobilité. Effectivement, en matière de stationnement, le diable se cache dans les détails. A cet endroit, on avait deux places de livraison, pour la Farandole qui transporte des personnes à mobilité réduite. Dans le cadre du projet du Pertuis, piloté par le Service d'urbanisme, la Commission technique (COTECH) a réfléchi à une matérialisation esthétique de ces places de livraison. M. C. Rugo a raison, on a marqué les coins de ces places de livraison avec des pavés blancs. Or, comme je l'ai dit, le diable se cache dans les détails parce que des places de livraison ne sont en aucun cas des places de stationnement pour Monsieur

et Madame Tout-le-Monde. A partir du moment où on a voulu les rendre esthétiques, elles ont été transformées de places de livraison en places de stationnement. Leur utilité première, la prise en charge de personnes à mobilité réduite, était compromise par des personnes vaillantes qui pouvaient très probablement arrêter leur véhicule à un autre endroit. D'après mes informations, il a donc été décidé d'enlever ces coins de pavés blancs et de remettre des pavés normaux. Cela ne pose aucun problème parce que, de pratique assez constante, la direction de la Police locale et de la Mobilité évite de marquer les places de livraison pour une raison simple, elles sont souvent victimes d'abus et d'incivilités de stationnement. Or, si elles ne sont pas marquées, l'espace est en général libre et l'agent de police qui fait son travail est tout à fait capable d'observer s'il s'agit bien d'une prise en charge d'une personne à mobilité réduite ou d'une utilisation liée à un commerce, par exemple, et dans ce cadre-là, ça garantit l'accès à ces espaces qui doivent rester libres. Donc oui, on a voulu bien faire, mais on sait aussi corriger et je remercie toutes les personnes qui ont collaboré à cette excellente réussite commune.

b. Comptes (pages 102 à 110)

Pas d'observations.

IX. INFORMATIQUE

a. Rapport de gestion (pages 45 et 46)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 111 et 112)

Pas d'observations.

X. CULTURE

a. Rapport de gestion (pages 47 à 52)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Festival de jazz à Fribourg

Rugo Claudio (PA). Des contacts ont été pris pour relancer un festival de jazz à Fribourg. C'était le thème du Parti des Artistes il y a quatre ans, ça devrait revenir pour l'année prochaine. Qu'en est-il?

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Je n'ai pas encore d'informations à ce sujet. Si c'est le cas, probablement qu'il y a encore du travail de discussions en amont.

b. Comptes (pages 113 à 115)

Pas d'observations.

XI. SPORTS

- a. Rapport de gestion (pages 53 à 55)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Légende d'une photo

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Grâce à M. D. Krienbühl, qui a eu des yeux d'aigle, je vous informe qu'à la page 54, la légende sous la photo est fausse. Ce n'est pas la patinoire synthétique que l'on voit, mais un terrain de street floorball, qui a été installé lors de la fête du sport l'été dernier.

- b. Comptes (pages 116 à 122)

Pas d'observations.

XII. AIDE SOCIALE

- a. Rapport de gestion (pages 56 et 57)

Pas d'observations.

- b. Comptes (pages 123 et 124)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Dettes des pupilles de l'Aide sociale

Rugo Claudio (PA). Concernant le remboursement des dettes des pupilles de l'aide sociale, la Ville de Fribourg va-t-elle continuer à réclamer son dû et mettre une pression continue sur des personnes précaires ou envisage-t-on d'évoluer sur ce chapitre?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale. Vous savez que c'est une question qui est issue de la loi cantonale, la Ville ne peut donc pas faire différemment que ce que la loi cantonale nous impose. Il y a une révision de la loi sur l'aide sociale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. La question du remboursement va être modifiée, mais elle existera toujours, même à partir du 1^{er} janvier 2026.

XIII. CURATELLES D'ADULTES

- a. Rapport de gestion (pages 58 à 60)

Pas d'observations.

- b. Comptes (page 125)

Pas d'observations.

XIV. RESSOURCES HUMAINES

a. Rapport de gestion (pages 61 et 62)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

12.1.3. Enseignant·e·s des activités culturelles extrascolaires

Rugo Claudio (PA). Je vous lis la phrase: "Il s'agissait de régulariser la situation et d'assurer l'égalité de traitement avec les maîtres·ses d'éducation physique et sportive." C'est la raison pour laquelle le Conseil communal valide l'introduction des contrats à durée indéterminée, combat mené par le Parti des Artistes depuis neuf ans. Et même quand c'est abouti devant vous, vous lisez une phrase comme ça, vous ne réagissez pas. Cela a été d'abord une question de Mme I. Sob, cela a été quatre conseillers généraux, simplement ils auraient pu insister et écrire simplement: grâce au postulat du Parti des Artistes qui a réussi à trouver des alliances. Cela dénote typiquement l'attitude de M. le syndic qui s'est opposé pendant 20 ans. En effet, l'égalité entre les professeurs de sport et les égalités des professeurs des artistes existe depuis que les activités du sport ont été introduites dix ans après. En 1986, les activités extrascolaires ont commencé sous l'impulsion de MM. Yves Piller, Hubert Audriaz et d'autres. En 1996, c'est le sport qui est arrivé là, parce qu'ils ont vu que les enfants commençaient à s'occuper d'art, etc. Le sport, on connaît comme c'est, et comme c'était subventionné par le département militaire, eh bien là il y avait des subventions, il y avait de l'argent, il y avait des bonnes conditions, tandis que les artistes ont attendu neuf ans ou ..., je n'ai pas fait le calcul exact, mais à peu près une trentaine d'années presque. Même dans un rapport, on arrive à écrire une ânerie pareille. Vous en êtes tous témoins, vous avez voté, 53 avaient voté non en 2016, 53 ont voté oui en ...

La présidente. M. C. Rugo, j'entends que c'est un sujet qui vous tient à cœur, mais vous arrivez au bout de votre temps de parole, merci.

b. Comptes (page 126)

Pas d'observations.

XV. SERVICE JURIDIQUE

a. Rapport de gestion (pages 63 à 65)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

Dotation du Service juridique

Personne de confiance au sein de l'administration communale

Rugo Claudio (PA). Je rappelle qu'en 2016, il existait 1 EPT (sic) pour le Service juridique. Neuf ans plus tard, on en est à exactement 6.8 EPT.

Le Parti des Artistes avait gagné son premier postulat, qui concernait l'introduction d'une personne dédiée au mobbing. Le Conseil général ne sait toujours pas quelle entité s'occupe de ça. Quelle est la

personne de référence? C'est tellement secret qu'il n'y a personne qui connaît le nom de cette personne.

Je pose également la question: est-ce que le Conseil communal a décidé de se moderniser en engageant un médiateur pour les affaires conflictuelles? Pas des juristes qui se braquent tout de suite sur des mots, sur des lois, etc. Un médiateur a une autre formation, il pourrait apporter autre chose. D'ailleurs, il y aura une autre question qui sera soumise au Conseil général la prochaine fois.

Steiert Thierry, syndic. La question soulevée par M. C. Rugo concerne plutôt le chapitre précédent, qui est déjà clos, à savoir celui des Ressources humaines. C'est dans ce chapitre que figurent les mesures prises pour répondre aux demandes du personnel d'avoir recours à une personne de confiance. Effectivement, ces procédures existent et ont été mises en place, mais elles ne sont pas liées au Service juridique, qui intervient lui quand il y a des situations litigieuses débouchant sur une procédure.

b. Comptes (page 127)

Pas d'observations.

XVI. AGGLOMERATION

Comptes (page 128)

Pas d'observations.

XVII. COMPTES PAR NATURES

Comptes (pages 129 à 137)

Pas d'observations.

XVIII. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Comptes (pages 138 à 147)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

620.5030.184 Aménagement paysager pour digue en site protégé iSOS

Gex Jean-Noël (PLR). A la page 143, 620.5030.184 "Aménagement paysager pour digue en site protégé iSOS", j'avais demandé la suppression de cette rubrique lors de la séance du Conseil général du 12 décembre 2023. Le Conseil général avait suivi le Conseil communal. Cette rubrique de CHF 750'000.- n'a pas été entamée. J'avais d'ailleurs mis en doute cette rubrique et demandé la suppression de cet investissement en catégorie III. Alors qu'en est-il? Est-ce que c'était vraiment aussi urgent?

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Effectivement, il s'agit de cet investissement. Vous vous rappelez que M. D. Krienbühl, sauf erreur, avait qualifié d'"en or", ou quelque chose de ce style-là les arbres de la centrale de l'Oelberg, pour rendre le paysage protégé qui était potentiellement affecté par les filets de sécurité placés au niveau des falaises. Ensuite, vous le savez, la question d'urgence est toujours très relative dans la mesure où la loi sur les finances communales prévoit qu'un crédit d'investissement voté est "valide" pendant cinq ans. Vous avez donc le temps de l'activer pendant cinq ans. Si après 5 ans vous ne l'activez pas, il tombe. Actuellement, on regarde un peu l'évolution du site. A priori, je dis bien à priori, le boisement naturel à ce niveau-là permet de respecter les vues, justement que les filets qui ont été posés et qui sont de bonne facture n'altèrent pas aussi fortement la vue que ce qui pouvait potentiellement être craint. Ici, encore une fois, on est dans les comptes 2024, ce qui fait que dans l'exercice 2024, il n'y a pas de décision qui a été prise de clôturer cet investissement. Effectivement, on voulait d'abord évaluer la suite des boisements. Je ne peux pas exclure aujourd'hui que, dans la durée de validité des cinq ans, le Conseil communal arrive à la conclusion qu'il ne faille effectivement pas faire cet investissement qui, encore une fois, comme toute dépense est une autorisation de dépense, ce n'est pas une obligation. Le Conseil communal ne dépense pas ce qui n'est pas absolument nécessaire. On évalue donc et, le cas échéant, si la totalité ou une partie du crédit ne devait pas être utilisé, on ne va évidemment pas l'utiliser. Toutefois, en 2024, cette décision n'a pas été prise par le Conseil communal.

XIX. BILAN

Comptes (pages 148 à 178)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

14040.086 Construction salles de spectacles voté 08.11.05/21.05.06

Gex Jean-Noël (PLR). J'ai une question qui concerne le compte 14040.086 "Construction salles de spectacles voté 08.11.05/21.05.06", CHF 7'341'906.72 (page 161). C'est bien écrit salles de spectacles au pluriel. Le décompte final du théâtre Equilibre a-t-il été fait? Qu'en est-il exactement du reste, de ce qu'il restait à payer aux architectes? Quelle est exactement la situation? Il serait peut-être intéressant de nous rappeler la situation. Est-ce que c'est un bâtiment qui appartient à la Ville? Auquel cas, je trouve que pour le théâtre, on devrait avoir une provision pour une rénovation prochaine.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. J'imagine que vous faites référence à la rubrique en lien avec la salle de spectacles votée le 8 novembre 2005, respectivement le 21 mai 2006, donc bien à Equilibre. Vous connaissez le dossier ou la saga de ce dossier-là. Il y a une procédure juridique qui oppose la Ville à l'ancien architecte, je ne vais pas faire tout l'historique. Si vous n'avez pas le montant dans les investissements clôturés dans le cadre du message 2024, cela veut dire que, effectivement, le crédit ouvert à ce moment-là n'a pas été clôturé en 2024, et c'est ça l'état d'avancement du dossier. Il y a donc toujours une procédure juridique qui oppose la Ville à l'architecte, ce qui fait que l'investissement ne peut pas être clôturé tant que cette procédure n'est pas terminée et entrée en force.

Le Conseil général prend ainsi acte du rapport de gestion 2024.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 46 voix contre 0 et 24 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELC; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFC; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFC; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le message du Conseil communal n° 51 du 15 avril 2025;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2024 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	299'366'609.68
Total des charges	304'534'521.93
d'où un excédent de charges de	-5'167'912.25

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg le 27 mai 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Le secrétaire de Ville adjoint:

Camille Goy

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 46 Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 24 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

La présidente. Je vous propose de traiter encore ce soir le point 5 de notre ordre du jour. J'espère que de cette manière nous pourrions terminer la séance demain soir et ne pas se revoir le 2 juin 2025.

5. Crédit d'ouvrage pour la requalification de l'esplanade de la Poste – message n° 52

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Notre Commission s'est réunie le 12 mai 2025 en présence de M. le directeur de l'Edilité, M. E. Moussa, ainsi que M. F Noël, ingénieur de ville. Elle les remercie pour la qualité des échanges et des réponses données à nos questions.

Le projet de requalification de la Place de la Poste constitue la première pièce du projet global de la transformation du secteur de la gare. Il comprend deux volets principaux: l'acquisition foncière (y compris le rachat du kiosque) et la réalisation de l'ouvrage.

L'objectif est de transformer un espace aujourd'hui peu attrayant en un lieu public convivial, multifonctionnel et accessible à l'ensemble de la population.

La Commission financière a procédé à l'analyse du message et relève les éléments suivants:

- Pour pouvoir bénéficier de certaines subventions, notamment de la Confédération, du Canton et de l'Agglomération, les travaux doivent impérativement débiter avant la fin décembre 2025. Plusieurs conditions d'éligibilité doivent toutefois encore être précisées et confirmées.

La Commission financière souligne l'importance de respecter ces délais et exprime le souhait fort que l'ensemble des subventions attendues puisse être obtenu, afin d'optimiser le financement du projet et d'alléger la charge nette pour la Ville.

- L'acquisition du kiosque est incluse dans le crédit d'ouvrage à hauteur de CHF 490'000.-. Sa valorisation a été menée par le Service des finances. Le bail existant avec l'exploitant Valoria serait repris tel quel, avec un préavis de congé de huit mois. Les revenus locatifs ont été estimés, sur la base des chiffres transmis par La Poste, à un montant de CHF 8'000.- annuels. Notre Commission s'est étonnée de l'écart relevé avec les revenus potentiels d'un food truck à hauteur de CHF 20'000.-.
- Le choix d'un revêtement en gravier stabilisé retenu pour des raisons de perméabilité, de gestion durable des eaux et de promotion de la biodiversité, a été sujet à une discussion importante au sein de notre Commission, même si, je vous l'accorde, cette question relève plutôt de la compétence de la Commission de l'édilité.

Sur ce point, la Commission financière souhaite attirer l'attention sur l'importance de garantir une accessibilité optimale pour tou-te-s, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il a été indiqué par les représentants de la commune qu'aucune opposition n'avait été formulée par les associations concernées.

La Commission exprime toutefois le souhait qu'une vigilance accrue soit portée, dans les futurs projets de requalification de l'espace public, à l'inclusivité des aménagements, afin d'assurer un usage véritablement universel des espaces communs.

Dans l'ensemble, les membres de la Commission saluent un projet ambitieux qui vise à revitaliser un lieu stratégique de la ville. Malgré certaines réserves exprimées (coût jugé élevé par certain-e-s, manque de clarté sur certains aspects techniques ou locatifs), le projet est considéré comme raisonnable et bénéfique pour la population.

La Commission financière recommande au Conseil général d'accepter le crédit d'ouvrage relatif à la requalification de la place de la Poste, par 9 voix pour et 1 abstention.

Elle invite toutefois le Conseil communal à:

- poursuivre activement les démarches visant à maximiser les chances d'obtention de subventions auprès des instances cantonales et fédérales;
- veiller à une gestion inclusive et accessible de l'espace public, en tenant compte des besoins des personnes à mobilité réduite, des familles avec poussettes ainsi que des personnes âgées, notamment à travers un mobilier urbain adapté.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Bourgarel Gilles, vice-président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. La Commission de l'édilité s'est réunie au complet le 7 mai 2025 de 18.00 à 19.09 heures avec tous ses membres présents

Le message n°52 a été présenté par M. E. Moussa, assisté par M. l'architecte de ville E. Slongo et de M. Hugues Arnaud, chef du Secteur projets urbains, que nous remercions pour leur disponibilité et les réponses précises à nos questions.

M. E. Moussa présente le projet sous tous ses aspects, je ne vais pas reprendre ses propos pour ne pas allonger inutilement la séance.

Les questions de la Commission ont porté sur l'ensemble des aspects du projet, soit:

- Le fonctionnement de l'allée devant le bâtiment de la Poste, notamment sur les questions d'éventuels conflits entre usagers, la présence ou non de bancs, les places de vélos et les accès à la vélostation (une ou deux rampes d'escaliers) ainsi que le marquage pour les personnes malvoyantes.

MM. E. Moussa et H. Arnaud ont précisé que le fonctionnement de l'allée devant la Poste ne serait pas modifié et qu'il ne posait aucun problème actuellement. La situation sera même améliorée car l'allée est élargie pour la mettre en conformité, notamment pour permettre l'accès des véhicules pompiers et leur permettre de déployer leur échelle en cas de sinistre. Pour cette raison, des bancs ne pourront être installés. Le marquage pour les personnes malvoyantes par des bandes tactilo-visuelles n'est pas nécessaire à proximité du bâtiment, ce sont les façades qui prennent le relais. L'espace devant le magasin Lidl est amplement suffisant pour permettre la présence de places de vélos. Enfin, les escaliers d'accès à la vélostation sont bel et bien à double-volées, le plan faisant foi et non le schéma des circulations figure 15 qui pouvait induire en erreur.

- La présence d'un trottoir bas franchissable en figure 8 le long de l'avenue de Tivoli a également été questionnée, mais appartient à l'étape 2, et ne fait pas partie du message n° 52 selon la figure 4.
- L'aménagement de l'esplanade a également été questionné sur tous ces aspects: soit le choix du revêtement par rapport à l'entretien (gravier stabilisé) et de la pente, le matériau utilisé pour les jeux (hamacs, balançoires), le choix des essences et leurs proportions (plan) ainsi que la réutilisation de 10 des 31 arbres taillés devant être supprimés.

Le choix du gravier stabilisé est indispensable pour assurer une surface perméable, et on peut saluer ce geste, bien que ce type de surface demande plus d'entretien et ce dernier va également dépendre de la fréquentation de l'esplanade. Effectivement, si elle est très fréquentée, la végétation aura moins tendance à y pousser. La pente sera de 4.5%, ce qui est peu et ne posera aucun problème pour l'utilisation des jeux. Les gradins auront une hauteur de 45 à 50 cm qui en fera aussi des sièges. Les supports des jeux seront en métal peint pour assurer une plus grande longévité que le bois. Le choix des essences (chênes chevelus, verts et pubescents ainsi que des sophoras du Japon) répond aux impératifs des changements

climatiques et font partie des essences recommandées par le Canton, leur répartition n'est pas encore définitive (sur plan 9 sophoras sur 16 arbres). Le souhait est plutôt de diminuer la proportion de sophoras. Il est prévu de replacer des arbres en bac à la rue de l'Abbé-Bovet, au Criblet, à la rue de Locarno ou sur l'esplanade Jo-Siffert, une démarche qui est saluée par la Commission mais qui alourdit le coût du projet.

- Enfin, le kiosque et ses abords immédiats ont été l'objet de plusieurs questions: une réfection de la construction est-elle prévue, le nombre de tables à proximité est-il suffisant, les 12 places de vélos ne sont-elles pas superflues et ne vont-elles pas entraîner des nuisances, quelle affectation est-elle prévue dans le futur, l'actuelle n'étant pas jugée opportune dans un bâtiment communal notamment en particulier la vente de cigarettes et de jeux, ce qui est aussi le cas à la place Python

Il n'y a actuellement aucun projet de transformation du kiosque, la Ville reprenant le bail actuel. Des réflexions et études devront être faites ultérieurement en fonction de l'évolution. Un message sera soumis au Conseil général en temps voulu. Le nombre de tables à proximité du kiosque pourra évoluer en fonction des besoins, le projet étant évolutif. Les 12 places de vélos ne devraient pas poser de problèmes compte tenu du nombre de places à disposition dans le périmètre.

- Des questions ont également été posées au sujet du coût par rapport au plan financier. M.E. Moussa, directeur de l'Edilité, a rappelé que le plan financier ne donne que des montants approximatifs, car basés sur des estimations et non des études détaillées qui ne peuvent se faire dans le cadre du plan financier mais bien dans celui de leur élaboration en vue d'un message. De plus, le montant pour la récupération des 10 arbres ne figurait pas dans le plan financier. Je ne m'étendrai pas sur la question des indices de construction de 113% qui figurent maintenant dans tous les messages d'investissement, la question ayant été posée et ces domaines étant plutôt des compétences de la Commission financière. On voit que les deux Commissions ont tendance à croiser leurs compétences.

A la suite de ces discussions, la Commission de l'Edilité préavise favorablement ce message à l'unanimité.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Tout d'abord, je tiens à remercier les membres des deux Commissions qui ont examiné et préavisé favorablement ce crédit. Qui aurait cru que durant cette législature le Conseil général aurait encore l'occasion de se prononcer sur le projet de requalification de la place de la Gare?

En prenant connaissance du message, vous avez compris que le projet d'esplanade de la Poste, le périmètre 3, si j'ose dire, du grand projet de requalification de la place de la Gare, dont le périmètre 1 a déjà été mis à l'enquête et qui est toujours bloqué par des oppositions, respectivement des recours, et le périmètre 2 est actuellement aussi en examen préalable auprès des Services cantonaux. En fonction du retour de ces Services, une mise à l'enquête publique est aussi envisagée dans les prochains mois.

On est donc ici vraiment dans le premier élément clair de cette volonté de requalifier de la Ville et de l'Agglomération de Fribourg. Je le précise puisque la requalification de la place de la Gare est aussi le

projet phare aussi de l'Agglomération de Fribourg, avec un crédit de réalisation de CHF 2.5 millions et des poussières, crédit qui correspond à la réalité des marchés publics. En complément aux éléments donnés par M. le vice-président de la Commission d'édilité, je dirais qu'évidemment, vous pouvez inscrire le montant que vous souhaitez dans le plan financier. Cependant, ce qui vaut à la fin, c'est le retour de la procédure de marché public. Ici, on a donc un retour à hauteur de 90% des offres qui sont retenues. C'est la raison pour laquelle on arrive à ce montant-là.

Encore un élément complémentaire, vous l'avez vu dans le message, on aura droit - puisque ça fait partie de la mesure PA3 en lien avec la requalification de place de la Gare - à un subventionnement environ à hauteur de 50% de ce montant à travers l'Agglomération, respectivement la Confédération, pour autant que l'on puisse commencer le chantier en 2025, donc avant le 31 décembre 2025.

Pour répondre aux préoccupations de la Commission financière, en fait c'est le Conseil général qui a maintenant le destin entre ses mains en appuyant sur le bouton oui, non ou abstention, puisqu'évidemment, avant de pouvoir construire quoi que ce soit, il faut la validation du Conseil général du crédit d'ouvrage. C'est la raison pour laquelle on vous présente cette demande aujourd'hui.

Sans faire ici le résumé de tout le projet, il y a peut-être encore deux ou trois éléments que je souhaite relever. Tout d'abord, la question du soin apporté notamment à l'arborisation actuelle. Vous l'avez entendu par la bouche du vice-président de la Commission de l'édilité, il y a ici un souhait, on ne va pas pouvoir "sauver" les 30 arbres existants mais, à travers une expertise, on a quand même estimé qu'il y avait une dizaine d'arbres que l'on pouvait potentiellement réutiliser. On tente donc ici une nouvelle chose pour la première fois au niveau de la Ville de Fribourg. Si cela porte ses fruits, peut-être que l'on peut le retransmettre ou réutiliser pour d'autres projets, ou pas, en fonction aussi du retour de l'expérience.

Il y a un autre élément important. Le titre du message peut potentiellement induire en erreur, car "esplanade de la Poste" n'est pas une dénomination officielle. À la fin des travaux, il est prévu de baptiser cette esplanade, en réponse à au postulat n° 21 du Conseil général. Nous favoriserons bien évidemment un nom d'une personnalité féminine. Pour l'instant, il n'y a pas encore de nom à dévoiler puisqu'il y a toute une procédure. En effet, plusieurs Commissions doivent d'abord se prononcer, puis elles feront une proposition au Conseil communal. Ce dernier arrêtera le nom en temps voulu.

Par rapport aux soucis exprimés au sein de la Commission financière, et c'est le dernier élément dans le cadre du débat d'entrée en matière, concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, je me permets d'ajouter quelques compléments d'information.

Il faut relever que le projet a également été soumis, comme tous les projets, à la Commission d'aménagement du territoire, où tous les groupes politiques du Conseil général sont représentés. Elle a seulement fait une remarque à propos des personnes à mobilité réduite qui était la suivante: "Les personnes à mobilité réduite doivent toujours se parquer avec une vignette pour handicapés sur le trottoir tout en laissant 1.50 mètre de passage".

Ensuite, les terrasses sont accessibles pour toutes les personnes à mobilité réduite depuis le trottoir Tivoli. À un moment donné, il y avait l'intégration de rampes à 6% reliant les terrasses qui étaient

étudiées. On a estimé en fait que cela faisait comme un grand toboggan, si j'ose dire, sur la totalité, raison pour laquelle cette idée a été abandonnée.

Cela a été relevé, les terrasses sont en gravier stabilisé. Le gravier stabilisé est reconnu comme étant tout à fait conforme pour les personnes à mobilité réduite, en tout cas le gravier stabilisé tel qu'on l'a utilisé. Ici, on a un guide de revêtement perméable de la Ville de Sion qui a été réalisé par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, qui est une référence en la matière. Il est indiqué que pour les graviers naturels (Gare d'Enney 0/16 pour nous à Fribourg) les surfaces sont accessibles pour tous.

De plus, le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés a publié des directives "Voies piétonnes adaptées aux handicapés". Dans le fascicule "Rues – Chemins – Places", il est indiqué en page 8, paragraphe 1.2.1, que le "revêtement naturel stabilisé convient pour les personnes à mobilité réduite sous réserve qu'il soit plane et dur, donc bien compacté, afin d'être carrossable en fauteuil roulant". Je peux vous confirmer que c'est exactement ce qui sera fait au niveau de l'esplanade de la Poste. Pour les personnes à mobilité réduite, cette esplanade est tout à fait accessible.

Voilà les quelques compléments d'information que je pouvais encore donner.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe des Vert·e·s

Stöckli Jérémie (Vert·e·s). Les Vert·e·s saluent la volonté du Conseil communal de requalifier l'esplanade de la Poste, un projet ambitieux qui répond à des objectifs louables de valorisation des espaces publics, de réduction de la place de la voiture, et d'augmentation de la végétalisation. L'attention portée aux piéton·ne·s, à la mobilité douce et à la création de zones d'ombre est également à souligner.

Cela dit, après une analyse attentive du message n° 52, nous souhaiterions soulever quelques potentiels d'amélioration pour ce projet et les suivants, en particulier pour la gestion des eaux de pluie, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les matériaux utilisés.

Concernant la gestion des eaux de pluie, le projet prévoit un revêtement semi-perméable sur les terrasses, ce qui est un bon début. Cependant, des mesures actives et visibles de gestion des eaux pluviales pourraient y être intégrées, comme des tranchées filtrantes ou des bassins de rétention à ciel ouvert.

Ce type de dispositif, recommandé par le Canton, permettrait non seulement de limiter les rejets dans le réseau, mais aussi de renforcer la résilience du site et d'assurer un rôle pédagogique pour les usager·ère·s.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est également perfectible. Le chapitre 5.8 du message sur la mobilité parle de mobilité douce, de voirie et de véhicules de secours. Nous suggérerions qu'un paragraphe soit à l'avenir dédié aux personnes à mobilité réduite. Dans le cas présent, une rampe à l'angle nord des terrasses aurait pu permettre, par exemple, d'améliorer l'accessibilité du site, même s'il a été expliqué que cela avait été envisagé.

Concernant la prévention des dangers naturels, aucune analyse de risques naturels n'apparaît dans ce message, malgré la proximité de la gare, des souterrains et des bâtiments sensibles. Nous savons que les événements météorologiques extrêmes se multiplient: fortes pluies, ruissellements, inondations localisées. Le Canton recommande que tout projet d'aménagement public tienne compte de ces aléas et des cartes d'exposition disponibles. Nous proposons, si cela n'a pas encore été fait, qu'un examen des risques hydrologiques et climatiques soit intégré avant la mise en œuvre finale du projet et que cette démarche soit également planifiée pour les prochains projets de la Ville.

Le choix des matériaux est quant à lui bien traité dans le message. Mais si la végétalisation est au cœur du projet (nous saluons d'ailleurs le choix d'essences en majorité européennes et la valorisation des arbres existants), nous regrettons le maintien de 900 m² de surface en enrobé bitumineux sur un total de 2'200 m², sur une place publique en plein centre-ville. Ce choix va à l'encontre des objectifs de perméabilisation du sol et d'atténuation des îlots de chaleur. Nous sommes conscient·e·s que la surface doit permettre aux personnes à mobilité réduite, aux véhicules d'urgence et de la Voirie de circuler. Néanmoins, des alternatives techniques existent: béton poreux, pavés drainants, ou revêtements perméables renforcés.

En conclusion, et malgré les potentiels d'amélioration soulevés, les Vert·e·s soutiendront ce projet à l'unanimité. Nous encourageons toutefois le Conseil communal à intégrer des mesures supplémentaires de gestion durable des eaux pluviales, de prévention des risques naturels, d'accessibilité et de perméabilisation des sols à ce projet déjà, mais également dans tout futur projet d'aménagement ou de réaménagement, en conformité avec les recommandations cantonales.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Unsere Fraktion hat die Botschaft Nr. 52 zum Baukredit für die Neugestaltung der Esplanade de la Poste sorgfältig geprüft. Zunächst einmal begrüßen wir die Qualität des vorgeschlagenen Projekts. Es handelt sich um ein sehr schönes Projekt, das in Verbindung mit den laufenden Umgestaltungsmassnahmen rund um den Bahnhof zur Verschönerung des Stadtzentrums beitragen wird. Cet aménagement s'inscrit dans une démarche que nous soutenons, celle d'un espace public plus accueillant, plus vert, plus adapté à la mobilité douce.

Nous avons particulièrement apprécié l'attention portée à la végétalisation du site, avec le choix d'essences d'avenir et la création de deux terrasses arborées. Ce projet fait d'ailleurs écho à un postulat déposé par notre groupe en faveur du développement de micro-forêts urbaines. Nous ne pouvons que nous réjouir de voir cette idée se concrétiser, au moins en partie, dans ce réaménagement. Cependant, nous tenons à formuler trois remarques importantes.

Premièrement, cela a déjà été abordé ce soir sur l'accessibilité. Le projet comporte plusieurs gradins et escaliers et nous demandons que la possibilité d'intégrer des rampes soit quand même étudiée afin de garantir l'accès à tou·te·s, notamment aux personnes à mobilité réduite, aux aînés et aux familles avec poussettes.

Deuxièmement, là aussi, on a déjà eu quelques explications, nous souhaiterions attirer l'attention sur l'abri à vélos extérieur, notamment situé sur le parvis. Leur implémentation ne doit pas nuire à la sécurité des piétons ou gêner le cheminement. Une attention particulière devra être portée à leur

emplacement, à leur visibilité et à leur intégration. Nous l'avons entendu, la bande sera plus large, mais plus large signifie aussi plus de passages, de personnes et de vélos.

Troisièmement, nous nous questionnons quand même sur le prix au mètre carré. Est-ce que le prix aurait pu être négocié de manière plus agressive? Peut-être la question reformulée, est-ce qu'il existe un benchmark sur le prix d'acquisition de l'espace public?

Enfin, même si nous sommes conscients des contraintes techniques et administratives, nous espérons que le chantier pourra avancer rapidement. Il est essentiel que notre ville reste accessible et agréable, notamment en vue des grands événements à venir, comme une bénichon, les championnats du monde de hockey sur glace, und natürlich sind wir auch gespannt auf die zukünftige Nutzung des Kiosks.

En conclusion, le groupe libéral-radical votera en faveur de ce crédit d'ouvrage tout en appelant à une vigilance sur l'accessibilité, la sécurité des piétons et le respect du calendrier pour éviter d'accueillir des visiteurs internationaux dans un chantier.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Fernandes Sofia (CG-PCS). Le CG-PCS remercie le Conseil communal pour le message clair et détaillé.

Ce projet présente de nombreuses spécificités intéressantes en écho à la logique de la requalification de la gare. Nous en relevons quatre qui concrétisent des priorités qui nous semblent essentielles pour un urbanisme au service de la population:

- L'éclairage public prévu, esthétique et dynamique, permettra non seulement de sécuriser l'esplanade dans l'esprit de prévention du harcèlement déployée par la Ville, mais aussi de faciliter l'accès à tou-te-s, même aux personnes malvoyantes.
- Du mobilier libre, voilà un espace public à Fribourg qui sera doté de sièges déplaçables et non de bancs fixés selon des configurations imposées. Du mobilier libre, c'est un potentiel offert aux utilisateur·rice-s pour imaginer et transformer le lieu au gré de leurs envies, de leurs besoins. Cette idée est à déployer dans d'autres espaces publics, à l'instar d'autres villes qui la concrétisent depuis longtemps
- La conservation du kiosque est aussi à saluer comme un geste durable qui protège le bâti: elle permet d'économiser des ressources et de conserver un édifice, même ordinaire, mais qui rend compte d'une époque.
- L'objectif d'augmenter la canopée dans ce secteur, totalement minéralisé, est justifié. Judicieuse aussi, l'initiative de tester l'utilité et la pertinence "d'arbres itinérants", en pots, dans différentes autres rues de la ville.

Deux points nous semblent mériter une attention, au filtre de ces mêmes valeurs sociales et environnementales:

- La stratégie de mettre des arbres existants en pots nous paraît risquée: CHF 85'000.- avec une probabilité que seul le tiers des arbres subsisteront, ce n'est pas très rentable. De plus,

pourquoi mandater à coûts élevés ce que le secteur des Parcs et promenades serait capable de faire? Essayons plutôt de trouver d'autres solutions innovantes pour les planter en pleine terre (une campagne "d'adoption" par des privés ou des associations, une plantation dans une cour de récréation, à la lisière de la forêt de Monséjour) et leur donner de vraies chances de survivre.

- Les cheminements prévus et leur matérialité pourraient empêcher les personnes en chaise roulante, voire des parents avec poussettes, de profiter pleinement de l'oasis sociale que cette esplanade constitue. Le Centre suisse pour la construction adaptée a publié des directives qui documentent les multiples possibilités d'adapter les voies piétonnes aux situations de handicap, il débute avec ce rappel: "Les usagers de l'espace public ne doivent pas être marginalisés, ni entravés dans leur mobilité, ni limités dans leur sécurité et leur autonomie. Les discriminations dues à des barrières ou des obstacles de nature architecturale doivent être évitées ou supprimées".

Nous suggérons qu'un dialogue avec des associations concernées puisse proposer des cheminements adaptés aux situations de handicaps conduisant au cœur de l'esplanade et garantissant ainsi un accès immédiat et facile à tou-te-s.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec intérêt du message n° 52.

D'emblée, nous saluons le travail engagé par les Services communaux. Ce projet vise à revaloriser un espace public central, et nous partageons la volonté d'améliorer la qualité urbaine de notre ville.

Cependant, plusieurs éléments nous amènent à estimer que ce message n'est pas mûr à ce stade, et justifient selon nous son renvoi.

Parmi les préoccupations soulevées également par mes préopinants, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite mérite d'être explicitement mise en lumière, car elle ne ressort pas clairement du présent message, malgré les compléments exprimés par M. le conseiller communal précédemment.

Il est impératif de rappeler que chaque projet public, en particulier lorsqu'il implique un investissement de CHF 2'557'329.-, doit intégrer l'inclusion comme un pilier fondamental. Ce n'est pas un supplément d'âme, c'est une exigence moderne. Un espace public non accessible à tou-te-s n'est pas un espace public. C'est un espace partiel, voire excluant.

Nous notons également que l'exploitation future du bâtiment accueillant le kiosque n'est pas anticipée. Cela représente un angle mort important du projet que nous regrettons. La cohérence budgétaire du projet est également questionnable, de par la hausse du crédit de CHF 2.1 millions, chiffré dans le plan financier, à CHF 2.5 millions dans le présent message.

Enfin, nous pointons un manque de vision globale, en particulier l'absence de coordination avec la requalification de la place de la Gare. Nous notons également des potentiels problèmes de

cohabitation entre les flux piétonniers et cyclistes, notamment comme indiqué aux pages 13 et 14 du message.

Finalement, nous regrettons l'absence de fontaines et d'eau. Au vu de ces éléments, notre groupe considère qu'un renvoi du message s'impose pour:

- permettre un travail approfondi sur les lacunes citées préalablement;
- clarifier les options d'aménagement;
- assurer une meilleure cohérence avec les projets urbains adjacents.

Rapport du groupe socialiste

Perritaz Pierre-Alain (PS). Le groupe socialiste a étudié avec attention le message n° 52 relatif au crédit d'ouvrage pour la requalification de l'esplanade de la Poste.

Tout d'abord, nous tenons à remercier les Services de l'édilité, et en particulier urbanisme et architecture, pour la qualité du travail fourni ainsi que pour la clarté et la précision du message présenté. Ce projet d'aménagement constitue une démarche ambitieuse qui, selon nous, contribuera significativement à l'attractivité de cette place et, plus largement, à la dynamisation du centre-ville.

Une grande partie de la surface, environ 900 m², sera recouverte de gravier stabilisé, assurant ainsi la perméabilité des sols et une meilleure gestion des eaux pluviales. Les surfaces imperméabilisées sont l'une des principales causes de l'effet d'îlot de chaleur dans les villes. Certains matériaux, tels que le ballast et gravier, permettent de redonner aux sols une part de leur perméabilité. En outre, l'évaporation des sols contribue à rafraîchir l'air. Cette approche s'inscrit dans une logique durable que notre groupe soutient pleinement.

Nous nous réjouissons également de la végétalisation prévue, notamment avec la plantation de 16 nouveaux arbres. De surcroît, dix arbres existants, actuellement taillés en cubes, seront conservés et replantés dans des bacs. Cette solution permettra de les réutiliser pour agrémenter d'autres espaces publics ou événements ponctuels, dans un esprit de valorisation et de réemploi que nous saluons, ceci d'autant plus que notre groupe, comme d'autres ici, souhaite que les arbres existants soient pleinement intégrés à la planification des projets urbains.

L'intégration d'équipements ludiques destinés aux enfants est aussi un élément que nous considérons avec grand intérêt, car il contribuera à faire de cette esplanade un lieu de vie intergénérationnel.

Cependant, si le groupe socialiste soutient résolument ce projet, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil communal sur certains éléments. En particulier, la proximité de la route de Tivoli, qui longe l'esplanade, pourrait présenter des risques en matière de sécurité. De plus, la place sera aménagée sur trois niveaux, reliés par des escaliers. Si cette configuration apporte une certaine dynamique au lieu, elle soulève néanmoins des interrogations quant à son accessibilité. Les personnes âgées, ainsi que celles à mobilité réduite, pourraient rencontrer des difficultés à profiter pleinement de cet espace, puisqu'elles devront, comme aujourd'hui, en faire le tour pour y accéder. Nous demandons au Conseil communal de mettre en place du mobilier urbain qui prenne en compte les besoins de tous les usagers, en particulier des seniors.

Nous saluons toutefois la création d'un escalier direct à la sortie de la vélostation de Tivoli, qui facilitera l'accès pour une partie des usagers.

Sur un autre plan, le groupe socialiste soutient et salue la proposition de changer la dénomination de l'esplanade, en particulier pour la remplacer par le nom d'une personnalité féminine ou sexisée. En effet, il est légitime de se poser la question de la pérennité d'une désignation faisant référence à un service postal dont l'avenir au centre-ville est peut-être incertain.

Concernant le coût du projet, s'il peut paraître élevé de prime abord, nous relevons la possibilité d'obtenir des subventions pouvant atteindre 50% du montant total, pour autant que ce message soit accepté et non pas renvoyé. Cette perspective rend l'investissement tout à fait acceptable, d'autant plus qu'il s'agit d'un aménagement structurant pour notre ville.

C'est donc avec ces considérations que le groupe socialiste votera à l'unanimité en faveur de l'arrêté relatif au message n° 52.

Je profite d'avoir la parole, Mme la présidente, pour remercier le Conseil communal, vu que c'est juste à côté, d'avoir mis trois bacs avec des arbres à la place de la Gare et des bancs autour qui sont non seulement beaux mais aussi très appréciés.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Dick Johan (UDC). Le groupe UDC a étudié avec attention le message n° 52 concernant le crédit d'ouvrage pour la requalification de l'esplanade de la Poste et remercie le Conseil communal ainsi que leurs collaborateurs pour leur travail.

Nous saluons cette démarche d'aménagement d'un espace public central, qui constitue une opportunité précieuse pour améliorer la qualité de vie dans notre commune, renforcer l'attractivité du centre et créer un lieu de rencontre ouvert à tou·te·s.

L'esplanade de la Poste, de par sa situation, mérite une revalorisation à la hauteur de son potentiel. Le projet proposé va dans le bon sens:

- Il favorise la convivialité et l'accessibilité, malgré des possibles améliorations pour les personnes à mobilité réduite;
- Il prend en compte les enjeux environnementaux.

Nous sommes toutefois curieux quant à l'avenir du kiosque et déplorons un léger manque de vision global. Nous tenons aussi à remarquer le danger que représente la cohabitation de l'avenue de Tivoli et d'une place de jeux.

Toutefois, notre groupe accepte ce crédit d'ouvrage.

Rugo Claudio (PA). Le Conseil communal a un œil qui pleure lorsque l'on ferme le bureau de poste du Bourg. Ce même Conseil communal a un œil qui rit lorsqu'il négocie et rachète du terrain acquis à cette même poste. C'est une vraie poste qui a un mandat fédéral pour distribuer lettres et colis, livres et papeteries de toutes sortes, iPad comme téléphones, il ne manque plus qu'elle distribue du papier-cul pour concurrencer Coop et Migros. Ces deux distributeurs devraient leur rendre la pareille en livrant colis, lettres et télégrammes. Les guichets sis au rez de la Poste se sont réduits comme peau de chagrin. D'après ma mémoire, il y en avait une quinzaine il y a une dizaine d'années, il n'y en a plus que sept ou huit actuellement, c'est mal engagé pour eux. Normal, me direz-vous, la Poste s'est métamorphosée en banque. Tout cela ressemble fort bien à un grand "melting-pot", un grand bazar, un souk

Que dire d'une grande poste dont on ne peut approcher en voiture? Pensez aux personnes âgées qui devraient livrer un colis de plus de 20 kg, pensez aux personnes âgées handicapées ou les personnes à mobilité réduite. On a d'un côté l'esplanade de la Poste qui vient d'être refaite il y a une dizaine d'années, qui a été dessinée avec une végétation tirée à quatre épingles, voici dix ans plus ou moins, et un peu plus loin devant l'Equilibre une place bétonnée quasiment de même grandeur, louée à Manor pour les 60 prochaines années. Où est-ce que le Conseil communal veut refaire? Eh bien, c'est où il y a déjà des arbres. D'ailleurs, ces arbres sont tip-top. La fois où cela avait été fait, j'avais apprécié, et ils correspondent aux mêmes arbres qui sont sur l'avenue du Midi, il y a donc une unité. Alors peut-être que le Conseil communal va envisager de mettre des chênes, un quatrième type de chêne au bord de l'avenue du Midi.

En lieu et place d'attaquer la pièce maîtresse, la place de la Gare, eh bien le Conseil communal panse des plaies de ci, de là. Très très mauvais timing, le Conseil communal qui n'a rien de durable étant donné que deux, voire trois de ses membres vont se retirer dans moins d'une année. Il y a encore des questions qui se posent, la place de la Gare justement, elle va être refaite, c'est un énorme chantier. Ce n'est pas un chantier, c'est un énorme chantier de la Gare jusqu'à la Poste, jusqu'à Manor. Où est-ce qu'ils vont mettre les machines, les pavés, tout le matériel? Ils vont le mettre où ce matériel? Ils vont devoir enlever les places au centre en disant, on n'a pas de place, etc.

Deuxième chose, les travaux ont déjà commencé à la place la Gare. Cela fait déjà un mois qu'il y a des travaux, il y a des choses qui se font, alors que l'on n'a même pas voté le budget. Je me demande si on ne devrait pas annoncer cela au Père Fouettard pour son prochain discours.

Comment amener des paquets volumineux? Je l'ai déjà dit.

Ce que propose le Conseil communal, c'est une course en avant dans l'absurde, voire ubuesque. Pas de toilettes publiques, merci pour les prostatiques. Avant, il y avait une toilette dans le coin, à la gare, mais maintenant elle est payante, et beaucoup de gens l'évitent. Si vous arrivez à la gare à 22.00 heures, vous vous dites qu'il y en a encore une à la place Georges-Python. Vous arrivez et là, hop, portes fermées à 22.00 heures, voire un peu avant ou un peu après. Donc, encore une fois, pas de toilettes publiques accessibles. Le Parti des Artistes, lui, avait d'ailleurs proposé d'installer des toilettes publiques à la place des marronniers.

Pour terminer, pas de nouvelles scènes. Il y a une scène plus ou moins qui n'est pas vraiment adaptée à la place Georges-Python. Là, on aurait l'occasion de faire quelque chose de sympa pour faire des concerts, etc., même sous les arbres. Rien, l'imaginaire du bureau d'architecture de la Ville

est proche de zéro. Voilà, si je faisais partie de la Commission, peut-être que tout ça aurait pu être pris en considération, tant pis.

Etant donné que je ne vais probablement pas pouvoir reprendre la parole, je vous informe que je n'ai pas été invité à la séance de demain et j'ai placé l'assemblée du Parti des Artistes demain soir. J'ai préparé un texte que je vais vous donner. C'est un problème, c'est la deuxième fois que cela arrive: ce rendez-vous n'a pas été mis sur mon natel, alors que celui de ce soir et du 2 juin 2025 y sont bien inscrits. C'est pour ça que je vous donnerai le texte, je vous en avise ce soir. Encore une fois, une séance qui tombe malgré moi.

La présidente. Je vous remercie, je précise toutefois que l'ordre du jour a été envoyé avec la convocation qui prévoit une séance ce soir et demain soir.

Miche François (PS). Je tiens à remercier le Conseil communal pour ce travail d'une excellente facture. Lorsque j'ai reçu ce message, je me suis dit: "Waouh, ils ont fait un travail extraordinaire, un travail d'exception qui a bonne façon". Ce week-end, j'ai eu la chance d'aller visiter le Temple dans le cadre de la Nuit des musées. J'ai eu un petit souci au niveau logistique parce que, eux aussi, présentaient leur projet, mais leur projet d'esplanade du côté du Temple. Lorsque je regarde le message, par exemple à la page 13, il est question de la mobilité, et ce projet inclut aussi la zone du Temple et vice-versa. Je me demandais si, puisque du côté du Temple, depuis quelques années, il y a ce projet d'esplanade, est-ce que l'on a pris langue avec les représentants réformés pour voir si on pouvait aussi se mettre d'accord avec eux, parce qu'il y a des choses qui sont communes. Parce que d'un côté, si on se bat pour que le sol du côté de la commune soit plus perméable, ce serait aussi bien que de l'autre côté, ça le soit aussi, parce qu'ensuite il pourrait y avoir quelques problèmes d'écoulement. Je voudrais savoir en fait quels contacts ont été pris avec cette communauté.

Bourgarel Gilles, vice-président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Je n'ai rien à ajouter, la question de la mobilité n'ayant pas été discutée en séance de Commission de l'édilité et beaucoup d'autres questions relèvent des finances.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Au nom du Conseil communal, je remercie tous les groupes qui se sont exprimés en faveur du présent crédit. Je me permets peut-être de passer en revue deux à trois points et me prononcerai peut-être encore un peu plus longuement sur la demande de renvoi.

Tout d'abord, concernant la question de l'accessibilité, je me dois, au nom du Conseil communal, de m'inscrire en faux par rapport à différentes interventions à ce niveau-là. L'esplanade de la Poste est accessible aux personnes à mobilité réduite. Chaque terrasse est accessible, notamment à travers l'avenue de Tivoli, cela a été évoqué. Comme déjà expliqué pour la surface choisie, le gravier stabilisé est celui que l'on a choisi pour ce projet-là, il est reconnu comme étant compatible avec l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Je vois que l'on a d'ailleurs les mêmes bases de données, si j'ose dire, puisque le groupe CG-PCS a également cité la même directive, sur laquelle également les Services techniques de la Ville s'appuient, cela est donc plutôt rassurant sous cet angle-là. Cette esplanade est donc effectivement tout à fait accessible aux personnes à mobilité réduite.

J'ai aussi pu m'exprimer, autant à la Commission financière qu'à la Commission de l'Edilité, sur la question du mobilier urbain. Ce sont des éléments qui ne sont pas encore détaillés au mètre près à

ce stade-là. Il y a donc encore quelques adaptations possibles, notamment selon les retours que l'on aura.

Il y avait aussi une question, il me semble de la Commission financière, à propos d'une main courante, le cas échéant au niveau de l'escalier. Ce sont aussi des éléments qui seront encore étudiés et qui pourront sans grand problème être encore modifiés dans le projet, contrairement à d'autres demandes formulées qui, à priori, nécessiteraient effectivement de retravailler le projet pour intégrer ces éléments, et donc également une nouvelle mise à l'enquête. Cela conduirait à coup sûr à une impossibilité de commencer le chantier avant le 31 décembre 2025, et à la clé, également à coup sûr, la perte de 50% du montant, donc CHF 1.2 millions de subventions à travers la mesure du PA3. Évidemment que le Conseil communal ne souhaite pas s'aventurer dans cette direction-là.

Par rapport à la question du benchmark, du prix d'acquisition de l'espace public, à ma connaissance ça n'existe pas. Il faut aussi voir que l'espace public ne s'acquiert pas. Soit vous avez l'espace public, donc on a affaire à du domaine public ou du domaine privé communal, ça appartient donc déjà à la Ville. Ou alors c'était initialement un terrain privé comme ici, appartenant à la Poste en l'occurrence, qu'on achète. Ainsi, ça pose la question, comme dans n'importe quelle négociation avec n'importe quel privé au niveau de l'acquisition, de l'estimation qui est faite, de la valeur vénale. Comme on a pu expliquer à l'issue de la séance de la Commission financière avec des informations complémentaires, il y a ici un travail de négociation qui a été fait par le coordonnateur immobilier de la Ville de Fribourg. Évidemment, dans une telle négociation, il y a plusieurs éléments qui entrent en ligne de compte, et c'est le prix sur lequel les deux parties se sont mises d'accord en tenant compte des différents paramètres et notamment aussi la valorisation du kiosque. Certains parmi vous regrettent le manque de vision ou d'anticipation, sauf erreur, concernant le kiosque. Évidemment, le Conseil communal ne partage pas cet avis. Dans un premier temps, le kiosque va continuer dans sa fonctionnalité actuelle, donc il y aura un revenu locatif qui va entrer dans les caisses de la Ville. C'est dans un deuxième temps que la Ville va étudier une nouvelle fonctionnalité de cet endroit, de ce lieu, de ce kiosque-là. C'est quelque chose qui est absolument usuel. D'ailleurs, le Conseil général a suivi le Conseil communal dans la même réflexion lorsqu'il s'agissait d'acquérir la parcelle du restaurant Saint-Léonard. On est dans la même démarche. Ça veut dire que l'on est dans une politique foncière active: il y a une occasion qui se présente d'acheter du terrain et, dans un deuxième temps, on étudie de manière sérieuse, le cas échéant, les investissements à faire pour une nouvelle utilisation. Mais, en même temps ici, comme pour le restaurant Saint-Léonard, il y a en attendant aussi une rentrée financière donc, à priori, un échange ou une transaction gagnante.

Cela a aussi été dit et évoqué, je crois à la Commission de l'édilité, non il n'y a pas de hausse de crédit. Il y a un retour des offres au terme d'une procédure de marché public, et c'est ça le montant consolidé au terme de la procédure de marché public qui amène à ce crédit-là. Encore une fois, les montants inscrits préalablement dans le plan financier, qui découlent de résultats d'études de faisabilité, ne sont pas des montants consolidés avec une procédure de marché public. Il y aura donc toujours un "gap", si j'ose utiliser ce mot en anglais, entre les montants inscrits dans un plan financier qui n'ont pas été consolidés à travers une procédure de marché public et ceux figurant dans un message. Évidemment, on ne peut que faire une procédure de marché public lorsque le projet est consolidé, terminé, décidé et prêt à une telle procédure.

Par rapport au manque de vision global et l'absence de coordination avec le projet de requalification de la place de la Gare, vous l'aurez compris, je réponds là à la demande de renvoi. Je me permets de

renvoyer à la page 5 du message pour vous dire qu'effectivement le Conseil communal peut partager le fait qu'il y a un manque de vision ou de coordination avec le projet de requalification, mais tout simplement parce que, comme j'ai pu le dire en introduction, l'esplanade de la Poste fait partie intégrante du projet de requalification de la place de la Gare. Vous avez à la page 5 l'ensemble du projet, qui comporte le périmètre en traitillés rouges qui fait l'objet de ce crédit, et le reste du périmètre, périmètre 1, périmètre 2, de l'ensemble du projet. Il y a donc une coordination en réalité parfaite à l'intérieur même du projet de requalification place de la Gare, parce que cet élément-là fait partie intégrante du projet. C'est la raison pour laquelle, justement, il peut aussi bénéficier d'une subvention d'Agglomération pour la mesure PA3 en lien avec la requalification de la place de la Gare.

Voilà les éléments. Peut-être encore un élément concernant M. le conseiller général C. Rugo. Evidemment, le terrain actuel est encore en propriété de la Poste, ce qui fait que les travaux effectués, vous l'avez dit, il y a une dizaine d'années, ne sont pas des travaux qui ont été effectués par la Ville, mais évidemment par le propriétaire privé, à savoir la Poste. Il n'y a donc ici aucun lien à faire entre ce qui a été fait à l'époque et le projet actuel.

Concernant l'intervention de M. F. Miche, oui, il y a des discussions et des coordinations avec le projet au niveau du Temple. Il faut aussi savoir que, évidemment, il y aura aussi encore le chauffage à distance qui va passer à proximité, ce qui fait qu'il y a une coordination qui est faite entre ces différents chantiers à ce niveau-là.

Pour conclure, il est vrai que l'on aura l'année prochaine, et c'est fort réjouissable, beaucoup d'événements en ville de Fribourg avec un fort rayonnement vers l'extérieur mais, comme n'importe quelle autre ville, ça ne peut pas rimer avec un arrêt des chantiers qui sont nécessaires et qui ne dépendent pas des calendriers événementiels. Ici, on a donc le choix entre démarrer ce chantier et s'assurer le financement découlant du PA3 ou ne pas démarrer maintenant, ce qui reviendrait à abandonner le projet ou alors faire payer l'entier du projet aux contribuables de la ville. Évidemment, le Conseil communal opte plutôt pour la version de s'assurer le subventionnement de l'Agglomération.

La présidente. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi qui a été motivée. Mme C. Revaz, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). Oui, je la maintiens.

Vote sur la demande de renvoi

C'est par 55 voix contre 13 et 1 abstention que le Conseil général refuse la demande de renvoi.

Ont voté en faveur de la demande de renvoi: 13 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Ont voté contre la demande de renvoi: 55 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS),

2021-2026 – Procès-verbal n° 35a de la séance ordinaire du Conseil général
du 27 mai 2025

Müller Florian (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

S'est abstenu: 1 Dick Johan (UDC)

Examen de détail

L'entrée en matière étant acceptée et la demande de renvoi ayant été rejetée, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 52.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 56 voix contre 11 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELC; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 52 du 1^{er} avril 2025;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

arrête:

Article premier

¹ Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 2'557'329.- TTC en vue de la réalisation des travaux du projet d'aménagement de l'esplanade de la Poste, de l'achat d'une partie de la parcelle n° 16 226 RF, ainsi que le kiosque.

² Conformément à l'article 29 al. 2 de la loi sur les finances communales (LFCo), ce montant sera indexé sur l'indice suisse des prix de la construction (Mittelland – "Génie civil") à la valeur d'octobre 2024, soit 113.6 (base 2020).

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg (RFin) du 15 septembre 2020.

Fribourg, le 27 mai 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Camille Goy

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 56 Aebischer David (PLR), Andrea Diana (Vert-e-s), Bakajika Kabasu Véronique (PS), Béa Cheda (CG-PCS), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fernandes Sofia (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Grin Grégory (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rebetez Niels (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Robin Jolissaint (PS), Ruffieux David (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Stöckli Jérémie (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Violi Nicolas (PS), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté Non: 11 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 2 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL)

La présidente. Je vous remercie de votre patience pour cette séance tardive et je vous retrouve demain à 19.30 heures.

La séance est levée à 22.49 heures.

Fribourg, le 16 juin 2025
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Camille Goy



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor